Manitoba

Rapport annuel 2001-2002

Affaires intergouvernementales

A French version of this Annual Report can be found on the internet at /
La version française de ce rapport annuel se retrouve sur le site Internet
www.gov.mb.ca/ia/about_us/report.fr.html
An English version of this Annual Report can be found on the internet at
La version anglaise de ce rapport annuel se retrouve sur le site Internet
www.gov.mb.ca/ia/about_us/report.html

105-01363/

À Son Honneur
L'honorable Peter M. Liba, C.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

Jean Friesen

Madame Jean Friesen
Ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice 2001-2002.

Le rapport annuel décrit de quelle façon le ministère s'est acquitté de son mandat ample varié consistant à aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains et durables. Outre le soutien et les services directement offerts aux municipalités et aux autorités locales, le ministère met à la disposition des collectivités les outils et les ressources nécessaires pour élaborer des solutions locales aux besoins sociaux, économiques et environnementaux. Le ministère fournit des programmes et des services qui renforcent la capacité des collectivités, stimulent le développement économique durable, alimentent la fierté personnelle et communautaire, encouragent l'autonomie et le leadership et enrichissent les connaissances et les compétences.

Le ministère compte un peu plus de 300 employés, dont 63 % travaillent dans les 17 bureaux régionaux répartis dans toute la province. On ne peut que vanter leur dévouement et leur ardeur au travail, qui ont rendu possibles les réalisations présentées dans ce rapport.

L'exercice 2001-2002 s'est distingué par d'importants progrès réalisés pour le compte des collectivités urbaines, rurales et du Nord à l'égard de leurs enjeux et de leurs possibilités. Le ministère reste déterminé à s'acquitter de son mandat, qui consiste à faire preuve de leadership et à travailler en collaboration avec les Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord pour assurer que celles-ci demeurent des lieux d'épanouissement.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

Marie Elliott

Table des matières

TITRE	N° DE PAGE
Organigramme	7
Préface	8
Rapport de la sous-ministre	9
Administration et finances	13
• Traitement de la ministre	13
• Bureau de la sous-ministre	14
• Bureau de Brandon	15
• Gestion des ressources humaines	16
• Services administratifs et financiers	18
• Élaboration des programmes et des lignes directrices	20
Commissions	22
• Commission municipale	22
• Commission des droits de surface	23
Aménagement du territoire et développement communautaire	24
• Haute direction	24
• Services de planification provinciale	25
• Services d'aménagement du territoire dans les collectivités	28
Soutien provincial-municipal	31
• Haute direction	31
• Services d'évaluation	32
• Services consultatifs et financiers aux municipalités	37
• Systèmes d'information	42
Développement économique des collectivités	43
• Haute direction	43
• Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	44
• Services de développement régional	45
• Initiatives de développement économique rural	47
• Initiatives de développement urbain	52

Aide financière aux municipalités 53
• Aide financière à la Ville de Winnipeg 53
• Aide financière aux autres municipalités 58
• Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt 63
• Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain 64

Ententes Canada-Manitoba 65
• Programme Infrastructures Canada-Manitoba 65
• Entente de partenariat pour le développement économique 66
• Entente sur le développement de Winnipeg 67

Quartiers vivants 69

Amortissement des immobilisations 71

Renseignements financiers 72
• Conciliation 72
• Sommaire des dépenses 73
• Sommaire des recettes par provenance 82
• Sommaire des dépenses et des effectifs sur cinq ans par autorisation de crédit 83

Annexes 85
A. Lois 85
B. Financement des Initiatives de développement urbain, 2001-2002 86
C. Montants consacrés par la Province dans le cadre de l'Entente sur le développement de Winnipeg, 2001-2002 89
D. Quartiers vivants - Engagements en matière de financement 91
E. Comités et sociétés de la Couronne 99
F. Bureaux principaux du ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba 100
G. Bureaux régionaux 101

Préface

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits du ministère et reflète donc les crédits ministériels votés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur les postes principaux et secondaires, ainsi que les objectifs du ministère, les résultats obtenus, le rendement financier et les écarts. Est également inclus un tableau des dépenses du ministère et des effectifs pour les cinq dernières années.

Contexte

Le lien entre le gouvernement provincial et les municipalités du Manitoba est simple et direct : les administrations municipales sont régies par les lois provinciales, qui précisent leurs responsabilités et leurs pouvoirs. À l'intérieur de ce cadre, les administrations municipales sont autonomes et les conseils municipaux sont des organes décisionnels indépendants constitués en corporations.

Le nombre croissant et la variété des services provinciaux et municipaux ont peu à peu mis en évidence la nécessité d'établir de meilleurs liens entre ces deux paliers. Ainsi, le ministère des Affaires municipales fut créé en 1953 et le ministère des Affaires urbaines en 1971, au moment de la promulgation de la *Loi sur la ville de Winnipeg*. Le mandat du ministère des Affaires municipales (en dehors de Winnipeg) fut plus tard étendu en fonction de l'évolution de sa clientèle et de l'élargissement de ses responsabilités. En 1989, le ministère des Affaires municipales devint le ministère du Développement rural.

En 1999, ces deux ministères, qui avaient des responsabilités semblables du point de vue des services et du soutien aux municipalités, ainsi que du développement des collectivités, ont été réunis en un seul organe, le ministère des Affaires intergouvernementales, chargé de collaborer avec les administrations locales, les collectivités et la population du Manitoba.

Rôle et mission

La mission du ministère est d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains et durables. Le ministère fait preuve de leadership et travaille en collaboration avec les Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord pour assurer que celles-ci demeurent des lieux d'épanouissement. Il dessert les particuliers, les administrations locales, les organismes communautaires et les entreprises.

Le ministère axe ses efforts sur l'établissement d'un fondement solide à l'intention des collectivités manitobaines en mettant en place des cadres législatif, financier et stratégique favorisant une administration locale démocratique, responsable, efficace et économique. Le ministère s'attache également à créer des débouchés par sa démarche globale de développement des collectivités. Pour ce faire, il intègre et équilibre les nombreux aspects d'un modèle communautaire sain touchant le développement durable, l'aménagement et la planification de la conservation, le développement économique des collectivités, la revitalisation des quartiers, la gestion des affaires locales, les services d'imposition et d'évaluation foncière et le développement de l'infrastructure.

Rapport de la sous-ministre

Pendant l'exercice 2001-2002, le ministère des Affaires intergouvernementales a continué de s'acquitter de son mandat, à savoir de faire preuve de leadership et de travailler en collaboration avec les collectivités urbaines, rurales et du Nord.

Le ministère est responsable de plusieurs lois, notamment la *Loi sur la Ville de Winnipeg*, la *Loi sur les municipalités*, la *Loi sur l'évaluation municipale*, la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la *Loi sur l'élection des autorités locales*, la *Loi sur les obligations de développement communautaire*, la *Loi sur les districts de conservation* et la *Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets*. Par ces lois, le ministère appuie l'aménagement, la planification et la gestion de la conservation, ainsi que l'entretien et le développement de l'infrastructure. Nous élargissons de plus continuellement notre gamme d'outils de développement économique et communautaire à de nouvelles activités communautaires de revitalisation des quartiers.

Le présent rapport s'inspire de l'organisation des ministères approuvée par l'Assemblée législative pour l'exercice 2001-2002. Les activités ministérielles s'articulent de la manière suivante :

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif pour l'aménagement efficace du territoire, qui étayera toutes les décisions provinciales et locales sur l'aménagement, et de la prestation de conseils et de services d'aménagement aux collectivités dans l'ensemble du Manitoba.
- La Division du soutien provincial-municipal appuie l'ensemble des 201 municipalités manitobaines en leur fournissant des services de consultation, de l'aide financière, des mesures et lois habilitantes ainsi qu'un cadre stratégique permettant aux administrations locales d'intervenir de façon efficace et rentable.
- La Division du développement économique des collectivités aide par de la recherche, des conseils et de l'information complète, ainsi qu'un mécanisme d'exécution de programme financier, à la création d'occasions de développement économique et à leur mise à profit par les résidants des collectivités rurales et du Nord.
- La Division des initiatives stratégiques est responsable de la coordination et de l'élaboration avec la collectivité de programmes et de politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, ainsi que de l'appui aux efforts de revitalisation des centres-villes et de quartiers désignés des villes de la province, par des initiatives comme Quartiers vivants, Renforcement des collectivités et les Initiatives de développement urbain.

Outre ces fonctions essentielles, le ministère supervise le Programme Infrastructures Canada-Manitoba et les Ententes de partenariat pour le développement économique. L'exercice 2001-2002 était la première année complète du Programme Infrastructures Canada-Manitoba, qui prévoit des investissements de 180 millions de dollars (M$) sur une période de six ans. À la fin de l'exercice, environ 111 M$ ou 60 % des fonds du programme avaient été engagés à quelque 70 projets un peu partout au Manitoba, projets qui ont attiré au total des investissements de plus de 253 M$. Les Manitobains des régions rurales et du Nord lancent des projets conformes à la priorité principale du programme, les infrastructures municipales vertes, tels l'agrandissement des réseaux d'égouts et des infrastructures hydrauliques, la rénovation des lagunes, la modernisation de stations de traitement des eaux (en particulier dans les collectivités où l'on doit faire bouillir l'eau), des centres d'éliminations des déchets solides et des initiatives de recyclage. On se consacre par ailleurs de plus en plus à résorber le déficit au niveau de l'infrastructure des collectivités isolées du Nord de la province. À Winnipeg, l'accent est mis sur la lutte contre les inondations, par des améliorations au canal de dérivation de la rivière Rouge, et sur la revitalisation communautaire et économique du centre-ville, avec des projets de développement du secteur riverain de la rivière Rouge, la rénovation et la mise en valeur de la rue Main, le projet d'agrandissement de la Bibliothèque Centennial à l'occasion du millénaire et la construction du centre de loisirs True North.

Parallèlement, l'exercice a également été marqué par l'achèvement de l'allocation des fonds à quelque 50 projets en vertu de l'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba. Les fonds continueront d'être dépensés sur une période de deux ans et les projets prendront fin au terme de l'entente,

le 31 mars 2004.

Des renseignements détaillés sur les ententes fédérales-provinciales figurent dans un rapport annuel distinct publié par le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba.

En 2001-2002, la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a concentré ses efforts sur cinq domaines prioritaires : améliorer l'efficacité des politiques et des lois provinciales concernant l'aménagement, étendre l'aménagement du territoire à l'ensemble du Manitoba, renforcer la Région de la capitale, assurer la planification efficace des projets d'élevage et fournir aux collectivités des services professionnels d'aménagement.

Les politiques et des lois concernant l'aménagement du territoire constituent le fondement d'un système d'aménagement efficace. À cet égard, la Division a entrepris un examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial afin de les renforcer et de les appliquer à l'échelle de la province. Un examen des lois régissant l'aménagement au Manitoba a également été amorcé en vue de moderniser et de rationaliser les lois.

En 2001-2002, la Division a continué d'encourager les municipalités à joindre des districts d'aménagement et a versé 177 502 $ à 16 districts pour les aider à préparer ou à actualiser les règlements locaux relatifs à l'aménagement. À ce jour, 194 municipalités représentant 96,5 % des municipalités participent activement à des programmes locaux (ou de districts) de planification communautaire.

Plusieurs initiatives ont été entreprises en 2001-2002 pour renforcer la Région de la capitale du Manitoba. En janvier 2001, le ministère a publié le document intitulé *La planification du développement de la région de la capitale manitobaine : les prochaines étapes*, qui décrit dix mesures importantes permettant de relever les défis auxquels cette région est confrontée. En septembre 2001, le ministère a annoncé la création du Comité consultatif sur la planification régionale (CCPR). Les membres du Comité se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont amorcé l'élaboration d'un document de travail public. Le Comité rendra son rapport et ses recommandations publics en 2002-2003.

Compte tenu de l'importance économique de l'industrie de l'élevage au Manitoba (contribution de 1,8 milliard de dollars à l'économie provinciale en 2001), la Division a continué de travailler avec les municipalités pour assurer la croissance continue et durable, des points de vue économique et environnemental, de l'industrie. En 2001-2002, la Division a siégé aux comités chargés de l'analyse technique des demandes d'aménagement conditionnel dans les projets d'élevage et a révisé les dispositions de la *Loi sur l'aménagement du territoire* liées à l'élevage.

Une des principales activités de la Division du soutien provincial-municipal en 2001-2002 a été l'élaboration d'une nouvelle *Loi sur la ville de Winnipeg*. Cette initiative, réalisée en consultation avec la Ville, a englobé un examen de 15 mois et un remaniement de la *Loi* en vue de la rationaliser, de la réorganiser et de mieux refléter les besoins actuels d'un grand centre urbain comme Winnipeg. Des modifications importantes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont également été déposées pour assurer l'équité des élections municipales générales.

Une autre activité importante de la Division en 2001-2002 a été la réévaluation complète de toutes les propriétés en dehors de Winnipeg. Ce travail comprenait notamment : l'analyse des tendances du marché et des données en fonction de l'année de référence et l'établissement de la valeur; l'établissement et l'application de la classification statutaire pertinente et des exemptions s'y rattachant; l'exécution d'une analyse de la politique fiscale et d'une modélisation financière à l'appui de la réévaluation.

La Direction des systèmes d'information de la Division a assuré les services de traitement de données qui ont servi à étayer les fonctions d'évaluation et d'imposition des administrations locales. En 2001-2002, cette tâche englobait les préparatifs en vue de l'envoi des évaluations foncières de 2002 pour toutes les municipalités, à l'exception de la Ville de Winnipeg.

Par ailleurs, la Division a soutenu les initiatives de restructuration amorcées à l'échelon local et le

développement de ressources de soutien en vue des élections municipales générales de 2002; le personnel a également poursuivi son travail avec les municipalités concernant leurs finances, y compris des examens de vérifications et la diligence raisonnable concernant les emprunts de capital, afin d'aider à assurer la viabilité des municipalités.

Le maintien de la vitalité économique de Winnipeg demeure une priorité pour la santé économique globale de la province. La Division a versé une aide financière de 50,2 M$ à la Ville en 2001-2002. De plus, la *Loi sur le partage des recettes fiscales*, un programme unique du Manitoba qui attribue aux municipalités des recettes fiscales, a permis la hausse du financement alloué à toutes les municipalités du Manitoba, y compris la Ville de Winnipeg. En 2001-2002, Winnipeg a reçu plus de 47,5 M$, alors que toutes les autres municipalités de la province se sont partagées quelque 35,0 millions. Cela constitue une augmentation de 6 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Conformément au cadre stratégique gouvernemental du Manitoba en matière de développement économique des collectivités, le ministère a consacré davantage d'efforts aux activités de cette nature, tant dans les villes qu'en milieu rural. Deux secteurs de programmes, Développement économique des collectivités et Initiatives stratégiques, ont collaboré avec les collectivités pour promouvoir et soutenir les activités de développement économique local.

La Division du développement économique des collectivités a amorcé un processus visant à faire collaborer les organisations de développement économique régional, les collectivités, les principaux ministères et d'autres entités en vue de l'établissement d'un système intégré et coordonné de développement économique au Manitoba. La Division a également contribué à une équipe de gestion interministérielle responsable de l'élaboration d'un système innovateur à l'appui du développement économique dans les collectivités du Nord, qui a pour objet de soutenir les priorités définies par les collectivités du Nord.

Parmi les activités nationales et internationales réalisées par la Division en 2001-2002, mentionnons la gestion de la mise en œuvre du Protocole d'entente Manitoba-Nunavut, qui a pour objet d'encourager les initiatives avantageuses pour les deux parties. Le partenariat entre le Manitoba et le Nunavut vise à créer des occasions de coopération dans les domaines suivants : transport, mines, énergie, santé, tourisme, expansion culturelle, art et artisanat, transformation à valeur ajoutée, exploitation des ressources, commerce, développement régional et communautaire, éducation et formation, gouvernance.

La Division a également été l'hôte de deux missions en provenance de l'Ukraine dans le cadre du programme de visites de législateurs ukrainiens au Canada. Ce programme permet aux participants de s'inspirer du dynamisme du Manitoba en matière de renforcement des capacités au niveau des administrations locales. Notre aptitude à appuyer les compétences et les atouts locaux est reconnue sur la scène internationale. Les participants ne tarissaient pas d'éloges à l'égard du soutien fourni par le ministère au programme avec l'Ukraine.

Les Initiatives de développement économique rural demeurent une composante de base de la Division, qui a engagé 15 M$ pour aider les collectivités rurales et du Nord à élargir leur assise économique par le renforcement de l'activité commerciale et de la création d'emploi.

En 2002, la Division du développement économique des collectivités a continué d'actualiser et d'enrichir le site Web sur les profils des collectivités du Manitoba (Manitoba Community Profiles). Elle a également joué un rôle de premier plan dans le lancement du neuvième Forum rural du ministère, à la fin d'avril 2001, et dans la planification du 10e anniversaire de ce Forum en avril 2002.

En 2001-2002, le ministère, par l'entremise de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, a versé 10,3 M$ à titre d'aide aux systèmes d'approvisionnement en eau et aux réseaux d'égouts. Ces systèmes d'approvisionnement ont été modernisés de manière à satisfaire aux objectifs relatifs à la qualité de l'eau potable au Canada qui ont été établis à la suite des exigences accrues issues des problèmes de contamination de l'eau à Walkerton et à North Battlefield. La Commission administre également le Programme des districts de conservation et a contribué au cours de l'exercice passé à la formation de trois nouveaux districts de conservation : La Salle Redboine, partie médiane de la rivière Assiniboine et rivières Seine et aux Rats. On compte ainsi désormais plus de 135 municipalités (couvrant 70 % des terres agricoles du

Manitoba) qui participent à la planification de la conservation.

En 2001-2002, le ministère a également poursuivi et renforcé le soutien apporté à Quartiers vivants, une initiative provinciale contribuant à la revitalisation par les collectivités de certains quartiers désignés de Winnipeg, Brandon et Thompson.

Dans l'ensemble, en 2001-2002, Quartiers vivants a alloué près de 5,1 M$ à 79 projets, dont 2,4 M$ en aide au développement des quartiers pour le soutien sur cinq ans de cinq sociétés de revitalisation des quartiers. Deux forums ont eu lieu – l'un sur le renforcement des capacités communautaires, en juin, et l'autre sur le développement économique des collectivités, en février – et ont connu une grande réussite. Par ailleurs, le ministère a forgé un partenariat unique avec le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba pour l'exécution de programmes communautaires de logement par l'entremise du Programme Logement et Sans-abri de Winnipeg.

Afin de contribuer davantage à la revitalisation de plusieurs quartiers de Winnipeg, le ministère a annoncé, en coopération avec la Ville de Winnipeg, le lancement de « Renforcement des collectivités », une initiative d'immobilisations à coûts partagés prévoyant un investissement de 14 M$ sur cinq ans. Ce projet reposant sur plusieurs programmes vise à répondre aux besoins physiques des vieux quartiers résidentiels qui commencent à exhiber des signes de délabrement. Le principal volet de Renforcement des collectivités est le Programme d'améliorations communautaires (PAC). Le PAC financera une variété de projets d'immobilisations prioritaires sélectionnés par un processus d'aménagement des quartiers, avec notamment des améliorations à des installations communautaires et à l'infrastructure municipale et l'acquisition de terrains. Le Programme de rénovations domiciliaires communautaires (PRDC) aide financièrement quelque 600 propriétaires admissibles à rénover leur propriété dans des quartiers désignés.

En réponse aux priorités en matière de développement économique et communautaire à Winnipeg, les Initiatives de développement urbain ont soutenu 30 projets différents, apportant une aide totale de 16,4 M$. Cette contribution comprend le soutien à plusieurs initiatives de développement économique des collectivités de Winnipeg.

L'exercice 2001-2002 a également été marqué par la fin de l'Entente sur le développement de Winnipeg, un partenariat sur cinq ans du Canada, du Manitoba et de Winnipeg, dont la contribution totale s'est élevée à 75 M$. Il s'agissait du dernier d'une série de partenariats fructueux mis sur pied pour favoriser la croissance économique et la revitalisation de la plus grande ville du Manitoba. En octobre 2001, le ministre a fait une présentation officielle devant le groupe de travail parlementaire du premier ministre chargé des problèmes urbains. Cette présentation soulignait le fait que le Manitoba dispose d'un modèle efficace permettant au gouvernement fédéral de s'associer à la Province et aux administrations municipales pour améliorer la qualité de la vie dans les collectivités urbaines. Le ministère travaille activement à l'élaboration d'une nouvelle initiative tripartite consacrée à Winnipeg sur la lancée des ententes antérieures.

L'exercice 2001-2002 nous a permis de nous concentrer sur une variété d'activités soutenant les collectivités du Manitoba. Le ministère se réjouit à la perspective de continuer à collaborer avec tous les Manitobains pour bâtir des collectivités et des quartiers sains, dynamiques et durables.

Administration et finances

La Division conseille la ministre et le personnel chargé du portefeuille, leur fournit un soutien administratif, fait des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont répartis entre le Cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre, le bureau de Brandon, la Direction chargée des services administratifs et financiers et des ressources humaines et la Direction chargée de l'élaboration des programmes et des lignes directrices.

Traitement de la ministre

La ministre assure le leadership relativement à l'entretien et l'enrichissement des partenariats établis entre la Province et les municipalités, ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire, de gestion des ressources et de développement économique. Elle fournit de l'orientation pour assurer l'atteinte des objectifs du ministère.

1(a) Traitement de la ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	28,0	1,00	28,1	(0,1)	

Bureau de la sous-ministre

Le bureau de la sous-ministre informe et conseille la ministre et son personnel sur les questions délicates afin d'assurer une communication libre et continue entre la Province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Le bureau continue de mettre en application les décisions stratégiques prises par la ministre et oriente les activités menées par les directions du ministère. Il fournit également des services administratifs au Cabinet de la ministre.

1(b) Bureau de la sous-ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	386,2	9,50	496,6	(110,4)	
Total des autres dépenses	88,0	0,00	88,0	0	
TOTAL	474,2	9,50	584,6	(110,4)	

Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau de Brandon permet aux habitants de l'Ouest du Manitoba d'accéder directement aux services du gouvernement. Ce bureau d'accès facile offre des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers des personnes-ressources au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux.

1(c) Bureau de Brandon

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	118,1	3,00	146,3	(28,2)	
Total des autres dépenses	59,5	0,00	60,4	(0,9)	
TOTAL	177,6	3,00	206,7	(29,1)	

Gestion des ressources humaines

La section des services regroupés des ressources humaines fait des recommandations à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins en personnel du ministère à long terme et à court terme soient satisfaits, dans les limites fixées par les lois qui régissent la Commission de la fonction publique et par les lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, les évaluations du rendement, les relations du travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement, le counselling et les programmes de santé et sécurité au travail. La sous-section de la paie et des avantages sociaux est chargée de tout ce qui concerne la rémunération des employés.

Voici les principales activités de la section en 2001-2002 :

- Poursuite du processus de délégation, par la Commission de la fonction publique, du recrutement et de la sélection ainsi que de la classification, à titre de section centralisée.

- Prestation de services de rémunération complets visant environ 327 employés du ministère des Affaires intergouvernementales et 1 114 employés au total, par l'intermédiaire de la sous-section de la paie et des avantages sociaux.

- Tenue de 28 concours pour des postes à temps plein et à durée déterminée et recrutement d'étudiants de l'Université du Manitoba grâce au programme d'alternance études-travail.

- Continuation d'un programme d'orientation qui permet aux nouveaux employés de se familiariser avec les principes et les méthodes du gouvernement et du ministère, de la surveillance des statistiques relatives à l'équité en matière d'emploi et des réunions du Comité de la sécurité et de l'hygiène du travail.

- Participation de 33 employés à divers programmes offerts par la Direction du perfectionnement et de la formation, qui fait partie de la Commission de la fonction publique. De plus, 18 employés ont reçu l'aide du ministère pour suivre des cours qui leur ouvriront de meilleures perspectives de carrière.

- Contribution à la conception et à la tenue de trois cours de formation répondant à des besoins ministériels précis.

- Réalisation de 13 vérifications d'emplois dans le cadre du processus de révision des agents d'évaluation.

- Mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des fonctions de secrétariat administratif réalisé en 2000-2001.

- Tenue d'un sondage sur l'équité en matière d'emploi dans l'ensemble du ministère.

- Amorce de l'élaboration d'une plate-forme axée sur les compétences pour la sélection et le perfectionnement des employés ainsi que pour la planification de la relève.

1(d) Services de gestion des ressources humaines

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	128,2	4,00	137,4	(9,2)	
Total des autres dépenses	27,0	0,00	27,2	(0,2)	
TOTAL	155,2	4,00	164,6	(9,4)	

Services administratifs et financiers

Cette section fournit au ministère des services de soutien centralisés essentiels à son fonctionnement, y compris les fonctions de contrôle, de comptabilité, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que certains services administratifs. Elle est également chargée de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes d'information de gestion, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Voici les principales activités de la section en 2001-2002 :

- Gestion du compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales, dans lequel les encaissements se sont élevés approximativement à 6,7 millions de dollars et les déboursements à 6,3 millions environ.

- Traitement de dépenses s'élevant à un total d'environ 151,1 millions de dollars. Gestion d'un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 8,5 millions de dollars.

- Coordination et intégration des renseignements financiers nécessaires à la rédaction du Budget des dépenses et du Budget des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, du document expliquant les écarts budgétaires dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des revenus et des dépenses.

- Coordination de l'exploitation et de l'entretien d'un parc d'environ 88 véhicules.

- Coordination des demandes de divulgation déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À la fin de l'exercice, 40 demandes avaient été présentées à l'agent responsable et traitées.

- Préparation de rapports financiers pour la haute direction et administration des règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.

- Apport d'un soutien continu, au sein du ministère, au nouveau système de traitement des opérations (SAP) lancé en avril 1999. Consultations techniques et révision de tous les principes et méthodes touchés par le remaniement des processus opérationnels rendu nécessaire par la mise en œuvre du système SAP.

- Suivi et mise à jour du plan d'activités et coordination des Services en langue française.

- Coordination des activités d'approvisionnement du ministère et représentation du ministère au sein des comités pertinents.

- Représentation du ministère au comité de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba et coordination des activités s'y rapportant.

- À titre de membre du Comité directeur sur la *Loi sur le développement durable*, d'autres comités y afférant et du Conseil de l'approvisionnement, le ministère a participé à l'élaboration de lignes directrices sur le développement durable pour le gouvernement. Ces lignes directrices serviront de fondement à l'incorporation du développement durable aux activités futures du ministère.

1(e) Services administratifs et financiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	403,9	8,10	422,3	(18,4)	
Total des autres dépenses	189,7	0,00	208,7	(19,0)	
TOTAL	593,6	8,10	631,0	(37,4)	

Élaboration des programmes et des lignes directrices

La Direction de l'élaboration des programmes et des lignes directrices avait pour mandat d'élaborer des stratégies, des activités et des initiatives de développement économique et communautaire en partenariat avec d'autres ministères, d'autres paliers de gouvernement, les collectivités, le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

La Direction a également coordonné la participation du ministère à des ententes de coopération multisectorielles internationales et était chargée de la création et de la mise en œuvre de stratégies efficaces de marketing, d'information et de communication portant sur les programmes, les services et les initiatives du ministère.

En 2001-2002, la Direction de l'élaboration des programmes et des lignes directrices a réalisé les activités suivantes :

?? Prise en charge de la coordination et de la mise en œuvre du Protocole d'entente multisectoriel Manitoba-Nunavut.

?? Représentation de la Province lors de la planification et de la mise en œuvre du programme intergouvernemental et législatif Manitoba-Ukraine (CULIP), avec les deuxième et troisième visites de législateurs ukrainiens axées sur les « industries du crédit » et les « finances et relations fédérales-provinciales-municipales ».

?? Planification et tenue du neuvième Forum rural annuel, qui fut couronné de succès, et planification de la dixième édition du Forum, en coopération avec les trois paliers de gouvernement, des collectivités manitobaines, des organisations d'entreprises et de jeunes, des établissements d'enseignement et d'autres organisations non gouvernementales.

?? Poursuite du développement et tenue à jour de la vaste base de données sur les profils des collectivités du Manitoba (*Manitoba Community Profiles*), du site Manitoba Marketplace et du site Web du ministère.

?? Soutien en marketing et en communications au ministère, y compris la préparation de nouvelles affiches, de matériel promotionnel, de discours et de communiqués de presse et la prestation d'autres services d'information.

?? Soutien et conseils offerts de façon continue à l'Université de Brandon pour son programme de maîtrise en développement rural, pour les services d'extension en région rurale et pour des travaux de recherche par l'entremise du Rural Development Institute. Participation au comité consultatif du programme de développement rural du collège communautaire Assiniboine.

?? Participation à la gestion et à l'exécution du Projet de collaboration communautaire, qui mène l'élaboration et la mise en œuvre de tables rondes régionales à titre de projet pilote.

1(f) Élaboration des programmes et des lignes directrices

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	517,6	12,00	713,7	(196,1)	
Total des autres dépenses	141,9	0,00	142,8	(0,9)	
TOTAL	659,5	12,00	856,5	(197,0)	

Commissions

Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi judiciaire qui entend les demandes et les appels et qui rédige des rapports et fait des recommandations en ce qui concerne les administrations locales.

À cause de sa nature quasi judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

2(a) Commission municipale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	544,9	8,00	645,8	(100,9)	
Total des autres dépenses	249,0	0,00	308,6	(59,6)	
TOTAL	793,9	8,00	954,4	(160,5)	

Commission des droits de surface

La Commission des droits de surface est un organisme quasi judiciaire régi par la *Loi sur les droits de surface*; elle est constituée d'un président ou d'une présidente et de plusieurs membres du public nommés chaque année par décret.

La *Loi sur les droits de surface*, qu'administre la Commission, prévoit un processus détaillé pour trancher les différends entre les exploitants et les propriétaires ou les occupants en ce qui concerne le droit d'entrer sur un terrain en vue de procéder à une exploration minière. La Commission décide de l'indemnité qui revient au propriétaire des droits de surface et est chargée d'assurer l'entretien, la préservation et la remise en état des emplacements abandonnés.

La Commission n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives et publie un rapport annuel distinct pour chaque exercice financier.

2(b) Commission des droits de surface

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	10,0	0,00	20,7	(10,7)	
Total des autres dépenses	10,1	0,00	15,4	(5,3)	
TOTAL	20,1	0,00	36,1	(16,0)	

Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire

Aperçu

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif efficace d'aménagement du territoire dans la province, cadre qui constitue le fondement de toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine. La Division est également responsable de la prestation directe des services d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba. Elle exécute ces services par l'intermédiaire de deux directions : la Direction des services de planification provinciale et la Direction des services de planification communautaire.

Créée en 2000 par la fusion de trois sections séparées, la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire contribue au mandat général du ministère en assurant que les collectivités sont bien planifiées de manière à constituer un cadre de vie sain et à attirer des emplois et des investissements. En 2001-2002, les cinq grandes priorités de la Division à cet égard étaient l'efficacité accrue des politiques et des lois provinciales d'aménagement, l'élargissement de l'aménagement du territoire à tout le Manitoba, le renforcement de la région de la capitale, l'aménagement efficace pour les projets d'élevage et la prestation de services d'aménagement professionnels aux collectivités.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services dans les domaines de l'élaboration et de l'application des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial, de la planification régionale, du développement communautaire, de l'autorisation des lotissements et de la législation provinciale sur l'aménagement. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires pour ce qui est des questions d'aménagement du territoire et de développement communautaire.

3(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	135,6	2,00	138,2	(2,6)	
Total des autres dépenses	29,3	0,00	34,6	(5,3)	
TOTAL	164,9	2,00	172,8	(7,9)	

Direction des services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif d'un aménagement du territoire efficace au Manitoba. Ils contribuent par ailleurs à la vigueur des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire.

En 2001-2002, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

Initiatives en matière de politique

Les Services de planification provinciale ont coordonné plusieurs initiatives importantes en matière de politique visant à renforcer le cadre d'aménagement du territoire au Manitoba et dans la région de la capitale.

?? *Examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial* : En 2001-2002, les Services de planification provinciale ont poursuivi l'examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* 184/94, le premier du genre depuis 1994. L'examen vise à renforcer les politiques et à élargir leur champ d'application à l'ensemble de la province. Les politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial reflètent l'intérêt du public et de la province dans le territoire, les ressources et l'infrastructure. L'examen devrait durer de 12 à 18 mois et comportera une consultation du public.

?? *Examen des lois régissant l'aménagement :* En 2001-2002, les Services de planification provinciale ont amorcé une étude des lois régissant l'aménagement au Manitoba afin de les actualiser et de les rationaliser. L'étude devrait durer deux ans. Les consultations auprès du public et des municipalités sont prévues pour 2002-2003.

?? *Région de la capitale :* En janvier 2001, le gouvernement du Manitoba a publié un document intitulé *La planification du développement de la région de la capitale manitobaine : les prochaines étapes*, qui décrit dix mesures importantes permettant de relever les défis auxquels la région de la capitale du Manitoba est confrontée. À cet égard, en 2001-2002, le gouvernement a entrepris d'appliquer assidûment les politiques relatives à l'aménagement du territoire, a entamé un examen de ces dernières, a affecté des spécialistes de l'aménagement aux questions touchant la région de la capitale, a amorcé une étude des lois régissant l'aménagement au Manitoba et a commencé à élaborer une base de données commune pour la région de la capitale. Un Comité consultatif sur la planification régionale a été formé en septembre 2001. Ce Comité s'est réuni à plusieurs reprises et a entamé l'élaboration d'un document de travail public. Il publiera son rapport et ses recommandations en 2002-2003. Le rapport constituera le fondement de la préparation par la Direction d'un plan stratégique régionale.

?? *Examen des lois sur l'aménagement pour les projets d'élevage :* En réponse au rapport du Comité consultatif de la gestion du bétail, les Services de planification provinciale ont amorcé un examen du processus relatif à l'usage conditionnel dans le cadre des projets d'élevage prévu par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Des groupes d'intervenants ont été consultés sur l'efficacité de la loi. Cet examen mettra en évidence des possibilités d'améliorations.

?? Remaniement de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* (dispositions concernant l'aménagement) : Les Services de planification provinciale ont aidé la Division du soutien provincial-municipal à reprendre le texte de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* en se chargeant d'analyses techniques, de recherches et de services consultatifs sur les dispositions concernant l'aménagement.

Approbations relatives à l'aménagement

Les Services de planification provinciale sont responsables de l'examen de règlements relatifs à l'aménagement, des opérations de lotissement et des propositions d'annexion ou de fusion pour le compte de la Province. La Direction sert également de Secrétariat à la Commission interministérielle d'aménagement des sous-ministres des ministères responsables des questions liées à l'aménagement. En 2001-2002, la Direction a notamment réalisé les activités suivantes :

?? *Examen de règlements de plans d'aménagement et de modifications connexes :* Les Services de planification provinciale ont coordonné dans le domaine de l'aménagement du territoire 85 examens de règlements de plans d'aménagement et de modifications connexes en consultation avec d'autres ministères et d'autres organismes. La Direction a fait des recommandations au ministre sur la conformité de ces règlements avec le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et d'autres règlements provinciaux.

?? *Examen des demandes de lotissement :* Les Services de planification provinciale sont responsables de l'évaluation et de l'examen des demandes de lotissement au sujet desquelles des problèmes ou des préoccupations ont été mis en évidence pendant le processus d'examen local ou provincial. En 2001-2002, environ 35 demandes de lotissement ont été déférées aux Services de planification provinciale en vue d'une analyse et d'une recommandation (pour l'approbation ou le rejet). Les Services s'efforcent de régler les différends entre le requérant et les organismes ou les parties concernées. Dans les cas d'appels, les Services de planification provinciale ont comparu devant la Commission municipale et ont présenté des observations au nom de la Province à l'égard des préoccupations provinciales et des exigences législatives ou réglementaires issues de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

?? *Examen des propositions d'annexion et de fusion :* En 2001-2002, les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen provincial de cinq propositions d'annexion déposées par des municipalités. La Direction a consulté d'autres ministères et, lorsque cela a été possible, a résolu partiellement ou complètement les questions en suspens avec les municipalités concernées. La Direction a préparé des rapports à l'intention de la Commission municipale et, après l'approbation de chaque proposition, a élaboré le projet correspondant de règlement sur les limites municipales.

?? *Commission interministérielle d'aménagement :* Agissant à titre de Secrétariat de la Commission interministérielle d'aménagement, les Services de planification provinciale ont organisé des réunions, coordonné l'élaboration d'ordres du jour, rédigé les comptes rendus et aidé la Commission à s'acquitter de son mandat de tribune pour la consultation et la coordination interministérielles et inter-organismes relatives aux lois, aux politiques et aux programmes gouvernementaux liés à l'aménagement du territoire. La Commission a également des responsabilités en vertu de la *Loi sur l'environnement* relativement à la présentation des évaluations environnementales, au contenu des lignes directrices et à l'examen des rapports d'évaluation, et de la *Loi sur le développement durable* pour ce qui a trait à la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie du Manitoba en matière de développement durable.

?? *Représentation des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire au cours d'audiences* : Les Services de planification provinciale sont autorisé à comparaître et à présenter des observations en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités* à diverses audiences consacrées aux règlements sur les plans de développement, aux règlements de zonage et aux lotissements. En 2001-2002, les Services de planification provinciale ont représenté les intérêts provinciaux à sept audiences.

Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal

La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal au nom de la Province. L'Entente sur le lac Shoal a été signée par le Manitoba, la Ville de Winnipeg et la bande indienne n° 40 du lac Shoal en juin 1989. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990, à la ratification d'une entente quinquennale parallèle entre la bande n° 40 et le gouvernement du Canada. Sa durée est de 60 ans. Les principaux objectifs de l'Entente sont de préserver et de maintenir la qualité de l'eau potable alimentant Winnipeg et de doter la bande indienne n° 40 d'une assise économique.

L'Entente de 1989 a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000 000 $ (3 000 000 $ de la Ville et autant de la Province) afin d'aider la Première nation à gérer certaines activités dans la réserve. Le fonds en fiducie est administré par une société de fiducie au nom des trois parties. La Première nation touchera les revenus annuels du fonds pendant 60 ans, jusqu'à ce que l'Entente prenne fin, à condition qu'elle s'acquitte de ses obligations découlant de cette dernière.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la bande indienne (soit, au total, 6 804 000 $ en date du 31 mars 2002).

En 2001, le comité de gestion et le groupe de travail relevant de l'Entente sur le lac Shoal étaient sous la présidence de la Ville de Winnipeg. En 2002, c'est le ministère des Affaires intergouvernementales qui assume cette responsabilité.

3(b) Services de planification provinciale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	477,0	7,00	478,6	(1,6)	
Total des autres dépenses	146,3	0,00	369,1	(222,8)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(113,4)	0,00	(320,0)	206,6	
TOTAL	509,9	7,00	527,7	(17,8)	

Direction des services de planification communautaire

La Direction des services de planification communautaire soutien le développement de collectivités saines et durables en offrant des services professionnels régionaux dans le domaine de l'aménagement et du développement communautaire. À partir des neuf bureaux régionaux situés en région rurale et aidés par le bureau de Winnipeg, la Direction assure la prestation des services d'aménagement professionnels et techniques à l'intention des administrations locales chargées de l'aménagement, des collectivités du Nord et du public. Elle s'acquitte par ailleurs des responsabilités qui sont déléguées à son personnel par la ministre en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités*. En 2001-2002, la Direction a entrepris les activités suivantes :

Services consultatifs en matière d'aménagement

?? Les règlements relatifs aux plans d'aménagement et de zonage adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* sont les outils les plus efficaces pour assurer le contrôle local de l'usage et de l'aménagement du territoire. Les Services de planification communautaire offrent des services professionnels et techniques aux municipalités et aux districts d'aménagement qui préparent des plans d'aménagement et des modifications. En 2001-2002, le personnel a contribué à la préparation et à l'adoption de 254 règlements relatifs à l'aménagement.

?? Les Services de planification communautaire soutiennent la formation et l'élargissement de districts d'aménagement afin de répondre efficacement aux problèmes d'aménagement du territoire et des collectivités. En 2001-2002, sept districts d'aménagement nouveaux et élargis touchant 21 municipalités membres ont été officiellement formés. Il existe désormais au Manitoba 42 districts d'aménagement touchant 137 municipalités membres.

?? La Direction soutient le développement économique et efficient des collectivités manitobaines en offrant de l'aide et des conseils professionnels en matière d'aménagement aux administrations locales et aux organismes provinciaux pour la mise en application de principes de développement durable au cours du processus d'aménagement et de développement.

?? En 2001-2002, les Services de planification communautaire ont établi un partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba afin d'offrir des services d'aménagement du territoire et de planification stratégique aux collectivités du Nord qui ne sont pas constituées en corporations. La Direction s'est engagée à fournir des services à six collectivités du Nord : Wabowden, Cormorant, South Indian Lake, Cross Lake, Matheson Island et Manigotagan.

?? Le personnel des Services de planification communautaire aide les collectivités à renforcer leur capacité à régler les questions de développement et d'aménagement du territoire en fournissant des occasions d'apprentissage et de formation aux responsables municipaux, élus et nommés. La Direction est un partenaire essentiel dans l'organisation de la conférence annuelle des districts d'aménagement du Manitoba, qui constitue une occasion de formation et de partage de l'information pour les représentants des districts d'aménagement, des municipalités et du gouvernement. La conférence de 2002, qui s'est tenue à Portage-la-Prairie, comptait 260 participants des quatre coins du Manitoba.

?? Le personnel des Services de planification communautaire fournit aux municipalités de l'aide en matière de règlement extrajudiciaire des différends pour des questions d'aménagement et de développement, de restructuration municipale et de modifications des limites municipales. L'objectif est de faciliter la résolution à l'échelon locale des différends intermunicipaux et d'éviter ainsi une demande à la Commission municipale et une audience devant cette dernière.

Responsabilités législatives

?? Les Services de planification communautaire ont traité 696 nouvelles demandes de lotissement en vertu des pouvoirs délégués par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Le personnel a également traité 30 demandes dans le Nord du Manitoba au nom du ministère des Affaires autochtones et du Nord.

?? Le personnel des Services de planification communautaire a participé à l'examen de propositions de grands projets d'élevage par le processus de comités chargés de l'analyse technique en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. En 2001-2002, le personnel a contribué à 98 rapports d'analyse technique préparés pour examen par les conseils municipaux. En moyenne, environ cinq jours ouvrables sont nécessaires pour chaque analyse, qui comprend des recherches, des inspections sur le terrain, la préparation de cartes, l'analyse de l'utilisation des terres, des rapports et des recommandations, des représentations au cours d'audiences publiques et des réponses à des demandes de renseignements.

?? En 2001-2002, l'autorité d'approuver les règlements régissant la fermeture de routes et de réserves publiques en vertu de la *Loi sur les municipalités* a été déléguée au personnel des Services de planification communautaire. En 2001-2002, 48 règlements ont été examinés et approuvés.

Élaboration et exécution des programmes

?? L'Initiative de gestion du bétail vise à ce que l'expansion du secteur de l'élevage se fasse selon le principe du développement durable, afin d'assurer la protection de l'environnement et l'optimisation des avantages socioéconomiques pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général. En 2001-2002, les Services de planification communautaire ont fourni des conseils à des districts d'aménagement et à des municipalités sur des questions d'aménagement liées à des projets d'élevage.

?? Les Services de planification communautaire soutiennent financièrement les districts d'aménagement et les municipalités dans le cadre du Programme d'aide à l'aménagement communautaire. En 2001-2002, la Direction a versé 177 502 $ à 16 districts d'aménagement et municipalités pour les aider à préparer ou à actualiser les règlements locaux relatifs à l'aménagement.

?? Le programme *Choix communautaires : programme de Tables rondes* encourage la création de tables rondes communautaires composées de représentants de conseils et d'organisations locales dans le but de planifier et d'intégrer les dossiers sociaux, écologiques et économiques. Au 31 mars 2002, plus de 200 municipalités participaient à 109 tables rondes communautaires et à 4 tables rondes régionales. À ce jour, 105 collectivités disposent d'un énoncé des perspectives d'avenir et s'activent à mettre en œuvre leur plan d'action avec l'aide d'une équipe chargée de l'exécution établie par Affaires intergouvernementales.

?? En 2001-2002, le personnel de la Direction a joué un rôle directeur au sein du comité interministériel chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre pour la Consultation sur la mise en œuvre du développement durable (COSDI).

?? Les Services de planification communautaire ont fourni des conseils et de l'aide à la Direction des services de planification provinciale pour les examens en cours de la législation sur l'aménagement et des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial.

Résumé des services de planification par bureau régional (2001-2002)

Bureau régional	Plans d'amén. et modific.	Règlements de zonage et modific.	Règlements d'ouverture et de ferm. de routes	Lotissements	Nouvelles cartes d'aménagement	Mises à jour de cartes	Analyses techniques des projets d'élevage
Beauséjour	10	31	8	86	97	57	3
Brandon	6	19	16	74	52	38	8
Dauphin	9	6	5	74	4	34	5
Deloraine	3	3	4	29	0	0	8
Morden	7	26	2	118	25	27	20
Portage	3	29	4	111	14	1	5
Selkirk	8	40	3	81	93	94	7
Steinbach	14	22	3	113	8	15	42
Thompson	6	12	3	40	0	0	0
TOTAL	**66**	**188**	**48**	**726**	**293**	**266**	**98**

3(c) Services de planification communautaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	2 550,8	47,00	2 507,0	43,8	
Total des autres dépenses	868,4	0,00	1 088,5	(220,1)	1
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(354,0)	0,00	(601,3)	247,3	1
TOTAL	3 065,2	47,00	2 994,2	71,0	

Note explicative

1. ***Les dépenses inférieures aux prévisions au poste Autres dépenses se doit principalement au nombre plus faible que prévu de subventions traitées dans le cadre du Programme d'aide à l'aménagement communautaire. Ces coûts étant récupérables à partir des Initiatives de développement économique rural, la somme récupérable correspondante est elle aussi inférieure aux prévisions.***

Division du soutien provincial-municipal

Aperçu

La Division du soutien provincial-municipal a la responsabilité des cadres législatif et stratégique qui orientent les mandats et fonctions de base des administrations locales ainsi que l'évaluation des propriétés pour les besoins des impôts fonciers locaux. La Division est directement responsable des éléments suivants : prestation de services consultatifs en guise de soutien aux activités des administrations locales; administration et distribution de subventions et d'autres aides financières; prestation de services d'évaluation à toutes les municipalités du Manitoba, à l'exception de la Ville de Winnipeg; soutien informatique au ministère.

La Division fournit ces services par l'entremise de trois directions : la Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités; la Direction des services d'évaluation; la Direction des systèmes d'information.

La Division contribue au mandat global du ministère en appuyant le développement d'administrations locales vigoureuses capables de faire face efficacement à l'évolution sociale et économique du Manitoba. En 2001-2002, les principales réalisations de la Division étaient les modifications apportées au cadre législatif pour assurer que celui-ci continue de satisfaire les besoins des collectivités du Manitoba, l'élaboration de matériel pour soutenir la procédure des élections locales, la réalisation de recherches et d'analyses sur une grande variété de questions courantes et thématiques d'importance pour les administrations locales; la distribution rapide et pertinente de l'aide financière municipale; la réalisation d'une réévaluation de qualité de quelque 500 000 propriétés, la préparation et l'envoi aux municipalités des avis d'imposition connexes, ainsi que la fourniture d'un soutien technique précieux à d'autres divisions du ministère.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services à l'intention des administrations locales dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la consultation, des finances, de l'évaluation foncière et du traitement des données. La mission du bureau est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent les administrations locales.

4(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	22,7	1,50	127,3	(104,6)	
Total des autres dépenses	21,2	0,00	34,6	(13,4)	
TOTAL	43,9	1,50	161,9	(118,0)	

Services d'évaluation

La Direction de l'évaluation offre des services complets d'évaluation foncière à toutes les administrations locales du Manitoba, à l'exception de la Ville de Winnipeg, et au ministère des Affaires autochtones et du Nord pour certains territoires non organisés du Nord. Les municipalités utilisent les évaluations afin de déterminer le niveau d'imposition municipale nécessaire pour assurer la prestation des services locaux. Les autres clients sont le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba, qui se sert des évaluations pour déterminer les recettes nécessaires à l'appui des programmes scolaires, les propriétaires fonciers, les établissements de crédit et le grand public. Les services sont offerts par 10 bureaux de district bénéficiant du soutien d'un bureau central. Les municipalités paient pour obtenir ces services. Les coûts des services fournis aux autres clients sont recouvrés par la perception de droits.

Programme de réévaluation

La *Loi sur l'évaluation municipale* précise que les évaluations doivent représenter la valeur marchande pour l'année de base. Une réévaluation doit être réalisée tous les quatre ans, et 2002 est une année de réévaluation avec 1999 comme année de base. Environ 350 000 propriétaires fonciers du Manitoba ont été avisés de leur nouvelle évaluation en 2001. L'évaluation municipale totale a augmenté comme suite à la réévaluation et est passée de 20,7 milliards à 22,7 milliards de dollars.

La réévaluation a été réalisée en procédant à des inspections de propriétés, en mettant à jour les coûts de construction sur lesquels est basée son analyse des coûts, en suivant les tendances du marché de l'immobilier pour établir de nouveaux tarifs en conséquence et en estimant la valeur de certains biens commerciaux à partir du revenu engendré par le bien.

La Direction de l'évaluation a tenu 207 séances portes ouvertes dans toute la province pour répondre aux questions des propriétaires fonciers et pour réviser des évaluations à la demande des propriétaires.

Programme de mise à jour annuelle

Outre la réévaluation, la Direction a révisé et mis à jour les rôles d'évaluation en fonction des changements de propriétaires et des modifications apportées aux descriptions officielles et aux adresses. En 2001, 28 000 avis relatifs aux titres fonciers ont été inscrits et 2 270 baux et permis de la Direction des terres domaniales et de la Direction des parcs et des réserves naturelles ont été traités. Par ailleurs, les modifications aux évaluations foncières ou immobilières découlant des opérations de lotissement, des nouvelles constructions et des travaux de rénovation et de démolition ont également été inscrites à partir d'inspections ou de registres de développement. Les avis d'évaluation sont distribués en août et en septembre.

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation à chaque municipalité. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telles qu'elles figurent dans ces rôles, est donnée dans le tableau ci-après.

Programme d'audition des appels

Chaque automne, les évaluateurs aident les municipalités en défendant les évaluations qui font l'objet d'un appel par des contribuables. Chaque bien pour lequel un appel est interjeté est réinspecté, et l'évaluateur discute de ses conclusions avec le contribuable; si, après cela, la contestation se poursuit, l'évaluateur se présente devant le Comité de révision pour produire ses preuves. Les évaluateurs comparaissent devant la Commission municipale ou la Cour du Banc de la Reine pour tout appel concernant des décisions du Comité de révision.

En 2001-2002, 2 888 appels ont été interjetés par des propriétaires devant le Comité de révision et 167 l'ont été

devant la Commission municipale.

Consultation des renseignements par le public

Le public a accès aux renseignements contenus dans la base de données du Système informatisé d'évaluation par l'intermédiaire du service *Manitoba On-Line* géré par la Information Systems Management Corporation. Ce service permet d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques du bien, le montant de l'évaluation, le nombre de fois où le bien a changé de propriétaire, le nom du propriétaire, l'adresse, la description officielle et le titre foncier. À l'heure actuelle, il y a 1 700 utilisateurs inscrits à *Manitoba On-Line* pour ce service. Les recettes des droits perçus en 2001-2002 s'élevaient à 43 086,85 $.

Évaluation de la valeur marchande – Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation à chaque municipalité, à l'exception de la Ville de Winnipeg. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telles qu'elles figurent dans ces rôles, est donnée dans le tableau ci-dessous.

	Munic. Rurales	Villages *	Petites villes*	Villes	Distr. d'adm. locale	Affaires autocht. et du Nord	Total
Commerce							
2002	42 866 310	1 348 082	36 653 510	38 147 020	453 700	1 334 300	120 802 922
2001	40 850 904	2 036 832	35 849 810	50 043 160	367 200	990 510	130 138 416
Différence	2 015 406	(688 750)	803 700	(11 896 140)	86 500	343 790	(9 335 494)
Biens pers.							
2002	130 967 700	2 892 900	27 823 700	30 793 500	0	150 700	192 628 500
2001	146 879 900	3 243 900	29 256 000	31 584 400	0	117 900	211 082 100
Différence	(15 912 200)	(351 000)	(1 432 300)	(790 900)	0	32 800	(18 453 600)
Bien réel (T)							
2002	16 650 624 650	294 623 100	2 764 433 300	3 438 614 500	50 412 800	84 943 100	23 283 651 450
2001	14 178 138 730	289 291 700	2 446 037 268	3 164 006 660	44 270 200	74 856 200	20 196 600 758
Différence	2 472 485 920	5 331 400	318 396 032	274 607 840	6 142 600	10 086 900	3 087 050 692
Bien réel (G)							
2002	630 497 700	13 990 600	158 796 400	260 433 400	3 194 300	51 386 100	1 118 298 500
2001	502 535 600	14 175 000	144 489 500	258 835 000	3 274 900	48 293 600	971 603 600
Différence	127 962 100	(184 400)	14 306 900	1 598 400	(80 600)	3 092 500	146 694 900
Bien réel (N)							
2002	0	0	0	3 827 000	0	0	3 827 000
2001	0	0	0	3 493 900	0	0	3 493 900
Différence	0	0	0	333 100	0	0	333 100
Bien réel (S)							
2002	71 802 400	17 062 000	170 613 600	121 437 030	308 100	425 400	381 647 530
2001	56 516 700	15 681 200	140 463 400	107 945 300	636 600	452 700	321 696 900
Différence	15 284 700	1 380 800	30 150 200	13 490 730	(328 500)	(27 300)	59 950 630
Bien réel (E)							
2002	886 661 600	78 437 200	983 578 400	498 945 400	15 556 500	41 823 500	2 505 002 600
2001	757 332 300	78 119 900	586 929 500	484 287 101	16 478 400	35 550 000	1 958 697 201
Différence	129 329 300	317 300	396 648 900	14 658 299	(921 900)	6 273 500	546 305 399
Total							
2002	18 413 420 360	408 353 882	4 141 898 910	4 392 196 850	69 925 400	180 063 100	27 605 858 502
2001	15 682 255 134	402 548 532	3 383 025 478	4 100 195 521	65 027 300	160 260 910	23 793 312 875
Différence	2 731 165 226	5 805 350	758 873 432	292 001 329	4 898 100	19 802 190	3 812 545 627

T – Imposable

G – Exempt : doit verser une subvention en remplacement d'impôt

N – Exempt : doit verser une subvention, exempté de taxe scolaire
S – Imposable; exempté de taxe scolaire
E – Exempt

Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées)

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale*, l'évaluation scolaire totale de 2002 a été communiquée au ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba avant le 1er décembre 2001. C'est sur ce chiffre que se fonde le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale est composée de l'évaluation municipale totale, plus les valeurs fractionnées des biens personnels, moins la valeur des biens réels qui sont exempts de la taxe scolaire. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde le gouvernement provincial pour obtenir les recettes nécessaires aux programmes d'enseignement du Manitoba; c'est un facteur déterminant pour ce qui est de la distribution des fonds aux divisions scolaires.

Division scolaire	Évaluation scolaire
1	4 038 047 940 $
2	1 569 038 920
3	1 011 905 050
4	969 178 140
5	1 171 847 590
6	1 099 619 840
9	1 345 646 000
10	898 220 680
11	648 259 460
12	954 831 950
13	398 690 990
14	454 794 230
15	553 087 810
16	112 975 130
17	140 387 880
18	162 570 740
19	265 620 360
20	161 723 400
21	412 209 560
22	336 383 780
23	127 053 290
24	467 291 080
25	231 603 430
26	296 964 510
28	119 696 960
30	163 900 110

Division scolaire	Évaluation scolaire
31	242 533 870
32	91 001 320
33	206 921 060
34	45 763 270
35	201 218 680
36	144 430 730
37	122 150 020
38	195 981 220
39	292 766 820
40	1 033 130 650
41	250 685 780
42	168 653 370
43	144 541 370
44	175 761 330
45	141 584 910
46	70 713 860
47	168 011 510
48	63 878 470
50	257 793 420
60	13 782 200
75	13 206 480
83	20 851 970
84	2 329 620
85	11 495 420
86	184 875 430
NIL	63 003 550
Total pour la province	22 438 615 160 $

4(b) Services d'évaluation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	5 814,0	124,50	6 295,8	(481,8)	
Total des autres dépenses	1 492,4	0,00	1 638,0	(145,6)	
Moins : Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba	(1 983,4)	0,00	(1 983,4)	0,0	
TOTAL	5 323,0	124,50	5 950,4	(627,4)	

Services consultatifs et financiers aux municipalités

La Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités soutient les administrations locales afin que celles-ci puissent réagir de façon vigoureuse, efficace et rentable aux enjeux et aux défis et assurer ainsi leur vitalité et leur viabilité à long terme. La Direction appuie l'ensemble des 201 municipalités manitobaines, y compris la Ville de Winnipeg, en fournissant un cadre législatif et stratégique habilitant ainsi que des outils, de l'information et des services de consultation favorisant le renforcement des capacités locales et en assurant la surveillance des finances municipales et la prestation d'un soutien financier.

La Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités offre divers appuis et services stratégiques visant à renforcer les capacités locales et la vigueur des collectivités. Mentionnons notamment :

Un cadre législatif et stratégique habilitant :
Les lois concernant les municipalités du Manitoba, dont la *Loi sur les municipalités* et la *Loi sur la Ville de Winnipeg*, donnent à ces administrations les outils nécessaires pour prendre des décisions locales pertinentes. La Direction a pour priorité permanente de veiller à ce que les lois procurent aux municipalités les instruments nécessaires pour assurer la viabilité des collectivités. En 2001-2002, elle a dirigé les initiatives suivantes :

?? *Modifications de premier plan* à la *Loi sur l'élection des autorités locales* afin d'assurer l'équité des élections municipales. Les modifications limitent pour chaque parcelle de terrain le nombre de propriétaires non résidents ayant le droit de voter. Elles répondent aux préoccupations des municipalités et renforceront la capacité des autorités locales d'assurer le respect des principes démocratiques fondamentaux au cours des élections municipales.

?? *Élaboration continue d'un cadre législatif remanié* pour la Ville de Winnipeg en préparant une nouvelle *Loi sur la Ville de Winnipeg*. Cette nouvelle loi, élaborée en étroite collaboration avec la Ville de Winnipeg, reconnaîtra davantage l'ampleur et la complexité de l'administration d'une ville moderne et donnera à la Ville les pouvoirs dont elle a besoin pour faire face aux questions récemment soulevées propres au milieu urbain.

Renforcement des capacités locales :
La Direction soutient le développement d'administrations locales habilitées et efficaces par la recherche, l'analyse et la communication d'information et d'outils et par la prestation des services de consultation aux responsables municipaux élus et nommés.

Communication d'information et d'outils visant à améliorer et à renforcer la prestation de services municipaux. Des travaux de recherche et d'analyse en matière de gestion locale sont réalisés régulièrement afin de préparer à l'intention des municipalités des outils pertinents et de l'information actualisée qui aideront à la prise de décision. En 2001-2002, la Direction s'est efforcée de favoriser et de soutenir une gestion municipale efficace par les mesures suivantes :

?? *Développement de ressources de soutien en vue des élections*, afin d'aider les fonctionnaires électoraux, les candidats et les électeurs à se préparer en vue des élections municipales générales de 2002, avec notamment :
- un manuel de formation à l'intention des fonctionnaires électoraux;
- un guide d'information pour les candidats éventuels aux conseils;
- une source d'information en ligne sur les élections municipales générales.

?? *Publication du document intitulé* Statistical Information for Municipalities, une source d'information financière contenant des statistiques utiles sur chacune des municipalités du Manitoba. La publication est utilisée par les représentants des municipalités et par d'autres intervenants pour soutenir les initiatives de développement économique, d'examen des programmes et d'amélioration des services et d'autres stratégies de renforcement des collectivités.

Prestation de services de consultation aux responsables municipaux élus et nommés (exception faite de ceux de la Ville de Winnipeg) pour les aider à relever les défis auxquels est confrontée leur municipalité et à renforcer les capacités locales de gestion des questions communautaires. En 2001-2002, les principales activités de la Direction étaient les suivantes :

?? *Prestation de services de facilitation* et modélisation financière pour étayer les initiatives de restructuration amorcées à l'échelon locale qui visent à préserver la viabilité des collectivités et l'abordabilité de la prestation de services. Les collectivités ayant bénéficié de ce soutien en 2001-2002 étaient notamment celles de Garson/Brokenhead et la ville et la Municipalité rurale de Gimli.

?? *Conception et organisation de séminaires*, dont celui consacré à la responsabilité des administrations locales offert aux membres de la Manitoba Municipal Administrators' Association dans le cadre de son cours de perfectionnement professionnel, conçu pour renforcer la capacité en administration et en gestion à l'échelon local.

?? Soutien et conseils réguliers à l'élaboration de solutions innovatrices et créatives aux problèmes locaux.

Surveillance des finances municipales :
En surveillant les finances municipales et en offrant des services de consultation suivant les besoins, les Services consultatifs et financiers aux municipalités encouragent la viabilité financière municipale. Ses activités dans ce domaine sont notamment :

?? *la révision* de vérifications indépendantes des finances municipales, des déficits de fonctionnement des municipalités et des emprunts de capital contractés par ces dernières (à l'exception de la ville de Winnipeg).

?? *l'examen et le suivi des rapports de vérification municipaux* et des préoccupations soulevées par les vérificateurs indépendants pour contribuer à assurer la viabilité et la stabilité financière permanentes des collectivités.

?? *la satisfaction d'autres exigences liées à la diligence raisonnable* en ce qui concerne des emprunts de capital contractés par les municipalités pour le financement de projets d'investissement tout en assurant la protection de la viabilité financière des collectivités.

Versement de subventions et de paiements :
Des subventions et des paiements sont accordés aux municipalités afin de renforcer la capacité des administrations municipales à préserver la viabilité des collectivités et d'aider les municipalités à offrir à un coût raisonnable des services de qualité aux contribuables. Une analyse des programmes de subventions est effectuée de manière continue pour assurer l'efficacité optimale du soutien provincial aux municipalités.

Subventions et versements versés à la Ville de Winnipeg (montants réels pour 2001-2002) :

- Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM), 47,5 M$
- Subvention inconditionnelle aux programmes en cours, 19,9 M$
- Subvention aux transports en commun, 16,3 M$
- Subvention générale de soutien, 7,8 M$
- Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme, 0,9 M$
- Subventions versées en remplacement d'impôt, 7,6 M$
- Subventions au développement communautaire en milieu urbain (recettes provenant des

appareils de loterie vidéo), 7,7 M$

- Subventions du Programme de financement des projets d'investissement urbain, 16,6 M$
- Subventions du Programme de réfection des rues résidentielles, 4,5 M$

Subventions et paiements versés à des municipalités en dehors de la Ville de Winnipeg (montants réels pour 2001-2002) :

- Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM), 35,0 M$*
- Subvention inconditionnelle - développement communautaire en milieu urbain (recettes provenant des appareils de loterie vidéo), 6,5 M$**
- Subventions d'aide aux municipalités, 1,0 M$
- Subventions versées en remplacement d'impôt, 6,1 M$*
- Subventions aux transports en commun, 1,0 M$
- Subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité, 0,7 M$

* y compris les collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord

** y compris les collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord et des Premières nations

Emprunts de capital

Les emprunts autorisés comparés de 2000 et 2001 se présentent ainsi :

Emprunts autorisés	2000 k$	2001 k$	Hausse (Baisse)
Nombre de demandes	51	68	33,3 %
Montant de l'emprunt autorisé	15 600,0	38 252,0	145,2 %
Montant des débentures émises	18 046,0	9 919,0	(45,0 %)

Les emprunts de la Ville de Winnipeg, qui ne sont pas assujettis à l'autorisation de la Commission, ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

La répartition des débentures municipales émises en 2001, comparée à 2000, se présente ainsi :

Répartition des débentures	2000 k$	2001 k$
Ventes locales dans les municipalités		
- Credit Unions (caisses populaires)	2 111,0	2 569,0
- Banques	376,0	179,0
- Public	582,0	309,0
- Agent financier	8 009,0	-
Fonds de réserve municipaux	439,0	65,0
Ministre des Finances	6 529,0	6 797,0
TOTAL	18 046,0	9 919,0

Le tableau suivant donne la comparaison entre 2000 et 2001 pour ce qui est du taux d'intérêt moyen, pondéré selon le principal, pour chaque catégorie d'acheteur :

Acheteur	2000 %	2001 %
Ventes locales dans les municipalités		
- Credit Unions (caisses populaires)	7,35	6,66
- Banques	7,14	7,50
- Public	7,45	7,25
- Agent financier	6,75	-
Fonds de réserve municipaux	7,63	7,00
Ministre des Finances	7,53	7,17
TOTAL	7,31	7,12

Partage des recettes

La *Loi sur le partage des recettes fiscales* prévoit l'attribution aux municipalités de recettes fiscales réalisées par le gouvernement conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Manitoba. La formule de partage fiscal comprend 2,2 % de la portion de l'impôt sur le revenu des particuliers dû en vertu de la loi fédérale, ainsi que 1 % du revenu imposable des sociétés gagné au Manitoba. En 2001-2002, l'application du rapport population-financement utilisé en 1993 a fait que la Ville de Winnipeg a reçu environ 57,61 % du financement total de 47 514 000 $. Toutes les autres municipalités ont touché le paiement de base par habitant. Les collectivités qui dépendent de la Province – c.-à-d. les collectivités rurales qui ne fournissent pas leur propre service de police – reçoivent 32,99 $ par habitant. Les collectivités qui dépendent de municipalités – c.-à-d. les collectivités urbaines qui fournissent leur propre service de police – reçoivent 131,96 $ par habitant. Bien que ces versements soient administrés par la Direction, ils ne figurent pas dans les prévisions du ministère.

	NOMBRE DE CLIENTS	TOTAL DES PAIEMENTS DE PARTAGE DES RECETTES FISCALES	
		2000-2001 ($)	2001-2002 ($)
Munic. rurales	116	7 940 311	8 410 134
Villages	23	644 906	659 329
Petites villes	52	9 974 549	10 608 896
District d'admin. locale	2	208 349	220 777
Villes (y compris Winnipeg)	8	57 255 613	60 686 584
Affaires du Nord	0	1 780 472	1 886 680
	201	77 804 200	82 472 400

4(c) Services consultatifs et financiers aux municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 011,1	19,80	1 160,4	(149,3)	
Total des autres dépenses	443,3	0,00	410,2	33,1	
TOTAL	1 454,4	19,80	1 570,6	(116,2)	

Systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information offre un service complet de traitement des données, qui englobe l'analyse, l'élaboration, la mise en œuvre et l'entretien des systèmes afin de soutenir les fonctions d'évaluation et d'imposition des administrations locales. La Direction assure également le soutien technologique d'autres directions du ministère afin de les aider à élaborer des solutions et des programmes innovateurs assurant la viabilité à long terme des collectivités manitobaines.

En 2001-2002, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

? Établissement des rôles d'évaluation des biens, des avis d'évaluation, des rôles de perception, des relevés de taxes et des rapports budgétaires justificatifs pour la réévaluation de 2002 (avec notamment plus de 500 000 avis d'évaluation), pour le compte de plus de 200 municipalités et pour les collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord.

? Maintenance et tenue à jour des données et des systèmes et traitement dans le cadre du service de déclaration d'impôt foncier, dont le Paiement anticipé du Crédit d'impôt du Manitoba – taxes scolaires et impôt foncier.

? Prestation des services de traitement des données nécessaires à l'établissement des comptes d'eau pour 15 municipalités.

? Engagement de ressources à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système de suivi qui permettra à la Direction des services de planification communautaire de surveiller de façon centralisée les progrès de toutes les initiatives en cours dans leurs neuf bureaux régionaux.

?? Maintenance et exploitation de divers systèmes utilisés pour la présentation de rapports ministériels et l'évaluation.

4(d) Systèmes d'information

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	831,9	15,30	821,0	10,9	
Total des autres dépenses	1 353,6	0,00	1 516,5	(162,9)	
Moins : Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba	(422,7)	0,00	(422,7)	0,0	
TOTAL	1 762,8	15,30	1 914,8	(152,0)	

Développement économique des collectivités

Aperçu

La Division du développement économique des collectivités a la responsabilité du cadre législatif, financier et stratégique permettant aux collectivités des régions rurales et du Nord de faire progresser des possibilités de développement économique. La Division est responsable des activités suivantes : aide technique et financière aux municipalités pour l'installation ou l'amélioration d'infrastructures hydrauliques et de systèmes d'égout viables et pour la planification durable de la gestion des sols et de l'eau; recherche, conseils et aide financière aux collectivités et aux entreprises pour soutenir les possibilités de développement économique régional et local; conseils et aide financière pour accroître les occasions de développement industriel durable.

La Division offre ces services par l'intermédiaire de trois directions : la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, les Services de développement régional et les Initiatives de développement économique rural.

La Division contribue au mandat général du ministère en fournissant des programmes et des services qui renforcent la capacité des collectivités et qui encouragent les efforts de développement économique durable dans les collectivités et les régions. En 2001-2002, la Division avait les grandes priorités suivantes : l'établissement d'un système intégré et coordonné de développement économique au Manitoba; l'élaboration d'un système innovateur de prestation économique pour les collectivités du Nord; la gestion de la mise en œuvre du Protocole d'entente Manitoba-Nunavut; l'élargissement de l'assise économique des collectivités rurales et des régions du Nord au moyen des Initiatives de développement économique rural; la modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau de manière à satisfaire aux objectifs relatifs à la qualité de l'eau potable au Canada et la poursuite de l'élargissement des districts de conservation.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne l'élaboration des politiques, l'analyse et la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes, des services et de l'aide financière dans les domaines du développement communautaire, de la conservation et du développement économique. La mission du bureau est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent le développement économique et communautaire ainsi que les initiatives d'expansion des entreprises.

5(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	110,5	1,50	127,3	(16,8)	
Total des autres dépenses	32,6	0,00	32,6	0	
TOTAL	143,1	1,50	159,9	(16,8)	

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba a été créée en 1972 en vertu de la *Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba*. Son rôle fondamental est de fournir une aide technique et financière aux villes, municipalités, petites villes, villages et agriculteurs qui souhaitent installer ou améliorer une infrastructure hydraulique ou un système d'égouts.

La Commission est dirigée par un conseil d'administration formé de cinq membres et présidé par la sous-ministre des Affaires intergouvernementales. La Commission, qui, de par la loi, doit publier un rapport annuel pour chaque exercice, rend compte à l'Assemblée législative par l'intermédiaire de la ministre des Affaires intergouvernementales.

Les employés du bureau central de Brandon et le personnel extérieur travaillant à Beauséjour, Carberry, Dauphin, Hamiota et Stephenfield se chargent des activités quotidiennes. La Commission gère également le programme des districts de conservation, à partir de son bureau de Gladstone.

Le rôle précis de la Commission est expliqué dans la *Loi*; elle remplit ce rôle par l'intermédiaire des programmes de subventions suivants (qui sont décrits ci-après et énumérés dans la section sur les dépenses en capital) : le programme de développement des réseaux d'approvisionnement en eau, qui vise les habitants des régions rurales, le programme de service d'eau et d'égouts, qui vise les collectivités urbaines, et le programme des districts de conservation, qui a pour mission d'aider 16 districts à gérer l'eau et les sols de façon durable, en partenariat avec les municipalités participantes.

5(b) Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 506,1	30,00	1 543,8	(37,7)	
Total des autres dépenses	346,3	0,00	457,6	(111,3)	
TOTAL	1 852,4	30,00	2 001,4	(149,0)	

Services de développement régional

Le ministère des Affaires intergouvernementales propose plusieurs programmes et services qui aident la population rurale du Manitoba à réaliser son potentiel économique en s'appuyant sur ses points forts traditionnels et en se concentrant sur les nouvelles possibilités. Les principaux programmes de développement économique du ministère, à savoir le programme des Initiatives de développement économique rural et celui des obligations de développement rural, sont axés sur les activités de développement qui présentent des avantages économiques à long terme pour les collectivités rurales.

À partir de huit bureaux régionaux situés en région rurale et aidés par le bureau de Winnipeg, les conseillers en développement économique du ministère offrent des conseils et de l'aide aux entreprises, aux administrations locales et aux organisations de développement communautaires dans les municipalités rurales et urbaines hors de Winnipeg. La Division sert notamment de premier point de contact pour l'exécution des programmes, oriente les organismes de développement communautaire et participe au processus de planification stratégique des collectivités. Les conseillers de projets relatifs aux obligations de développement rural aident les entreprises dans tous les centres ruraux et urbains du Manitoba, y compris Winnipeg.

Les services liés aux obligations de développement rural et aux Initiatives de développement économique rural sont assurés par le personnel de cette division et les coûts sont recouvrés sous le poste des Initiatives de développement économique rural. Les subventions annuelles aux sociétés de développement régional du Manitoba se font également à partir du même poste.

Subventions de développement économique régional

Ces subventions aident les sociétés de développement régional du Manitoba à stimuler l'expansion économique dans les huit régions de développement économique et à soutenir les efforts des particuliers, des groupes et des collectivités qui cherchent à renforcer le développement économique local en retenant, en agrandissant ou en créant des entreprises.

Subventions de développement économique régional	2000-2001	2001-2002
	$	$
Eastman Regional Development Inc.	67 937	67 937
Pembina Valley Development Corp.	73 368	73 368
Central Plains Inc.	77 442	77 442
Interlake Development Corp. Inc.	69 294	69 294
Norman Regional Development Inc.	84 240	84 240
East Parkland Economic Development	44 500	44 500
Parkland West Economic Development	44 500	44 500
Westman Economic Development Association Inc.	83 705	20 926
TOTAL	544 986	482 207

Protocole d'entente Manitoba-Nunavut sur la coopération et le développement

?? Par l'entremise du ministère, le Manitoba a continué d'établir avec le Nunavut une relation positive et avantageuse aux deux parties pour mettre en œuvre le Protocole d'entente sur la coopération et le développement, signé en février 2000.

?? En 2001-2002, le Manitoba a mis sur pied un certain nombre de projets dans les domaines du transport, de l'énergie, du développement économique, du développement régional et communautaire, ainsi que de l'éducation et de la formation.

?? Les échanges bilatéraux ont été les suivants en 2001-2002 :

- délégation du Nunavut au Forum rural, en avril 2001 (47 délégués);
- délégation du Nunavut aux réunions de la Winnipeg Chamber, en mai 2001 (10 délégués);
- visite ministérielle du Manitoba à Iqaluit, en novembre 2001 (10 délégués), qui a provoqué un regain d'intérêt pour la coopération dans les domaines de l'énergie, des transports, de la santé et de l'éducation;
- consultations à Rankin Inlet sur la route entre le Manitoba et le Nunavut et sur la faisabilité de lignes de transport d'énergie;
- négociations fructueuses concernant un mémorandum d'intention sur la stratégie énergétique dans le Nord entre le Manitoba et le Nunavut;
- atelier de formation sur le développement économique des collectivités, animé par le Manitoba à Coral Harbour et Rankin Inlet.

?? Les autres grandes initiatives de l'exercice ont été les suivantes :

- Maintien de l'agent de liaison du Manitoba à Nunavut;
- Initiation de la table ronde régionale Churchill-Gillam-Fox Lake-Kivalliq tenue à Churchill;
- Promotion des biens et services de nombreuses entreprises manitobaines, qui s'est traduit par diverses coentreprises ou contrats;
- Animation d'ateliers sur les sociétés de développement communautaire à Coral Harbour et Rankin Inlet, qui ont mené à la création d'une société de ce genre à Coral;
- Signature d'un protocole d'entente entre le maire de Norman et celui de Kivalliq.

5(c) Services de développement régional

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 409,0	22,00	1 380,3	28,7	
Total des autres dépenses	369,4	0,00	692,9	(323,5)	
Subventions	482,2	0,00	545,0	(62,8)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(1 425,6)	0,00	(1 860,3)	434,7	
TOTAL	835,0	22,00	757,9	77,1	

Initiatives de développement économique rural

Obligations de développement rural

Les obligations de développement rural permettent aux Manitobains de participer directement au renforcement de l'économie locale et à la création de nouvelles perspectives d'emploi pour les jeunes. Elles mettent en rapport des investisseurs et des entrepreneurs locaux qui lancent des projets dans les secteurs suivants : fabrication, transformation, tourisme, distribution commerciale d'eau ou de gaz, exportation et biens et services destinés à protéger l'environnement.

Selon les dispositions de la *Loi sur les obligations de développement rural*, les collectivités offrent des obligations au public afin de rassembler le capital nécessaire à la création de nouvelles entreprises ou à l'expansion d'entreprises existantes, lorsque celles-ci sont admissibles. Ce sont les corporations émettrices d'obligations qui, au niveau local, mettent les obligations sur le marché, investissent dans la création et l'expansion d'entreprises et tiennent les investisseurs au courant de leurs activités. Seuls les résidents et les corporations du Manitoba peuvent acheter des obligations de développement rural, et les porteurs d'obligations ont le droit de voter sur les décisions de la corporation émettrice, ce qui leur donne une influence sur son fonctionnement. Le principal est garanti par le gouvernement du Manitoba.

En 2001-2002, deux nouveaux projets financés par des obligations de développement rural ont été approuvés, au coût de 583 000 $. Au total, 28 projets ont ainsi été financés depuis le début du programme en 1991 jusqu'à la fin de l'exercice 2002, le total des obligations émises s'élevant à 14,5 M$.

Initiatives de développement économique rural - Programmes

Cette initiative annoncée en avril 1992 vise à réinvestir les recettes tirées des appareils de loterie vidéo dans l'économie du Manitoba rural pour l'aider à se développer et à se diversifier. Elle a été conçue en vue de stimuler l'économie tout en jetant les bases d'une croissance soutenue dans les collectivités rurales. Elle se concentre sur les projets qui auront des retombées économiques positives à long terme pour ces collectivités.

Sous la tutelle de cette initiative, neuf programmes sont offerts aux municipalités urbaines et rurales en dehors de Winnipeg. Les fonds doivent servir à mettre sur pied des projets viables qui correspondent aux priorités figurant dans le plan de développement économique de la collectivité et qui stimuleront l'activité économique grâce aux investissements et à la création d'emplois.

Voici les programmes et certains des projets approuvés dans le cadre de l'Initiative pour 2001-2002 :

Programme d'études de faisabilité

Le programme aide les municipalités et les entreprises rurales à trouver des services de recherche et de planification de confiance en vue du lancement ou de l'agrandissement d'un commerce. Le financement accordé peut représenter 50 % du coût d'une analyse financière ou technique, d'une étude du marché et (ou) d'un plan d'activités établis par un expert indépendant.

Les projets suivants sont représentatifs de ceux approuvés en 2001-2002 : OmniTrax Canada (Churchill), InfoMetrics Incorporated (Brandon), Ascension Development (Brandon), Huron Window Corp (Morden), Ken's Autobody (Oakville), Manitoba Marble (Snow Lake), Maximum Fitness (Steinbach), Signs By Design (Killarney).

Programme de soutien au développement

Ce programme a pris fin en 1996-1997. En vertu d'une entente sur dix ans, une somme de 60 000 $ par an continuera d'être versée au Centre de recherche manitobain sur la diversité des cultures, situé à Carberry, jusqu'au terme de cet accord en 2002-2003.

Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux

Le programme aide les personnes qui veulent lancer ou agrandir une petite entreprise à plein temps en milieu rural, à partir de leur domicile ou d'un autre endroit, en offrant des garanties d'emprunt par l'entremise des établissements financiers participants. Ces garanties peuvent s'appliquer à des emprunts allant de 10 000 $ à 100 000 $. De plus, le programme propose des séminaires sur les affaires et des services d'encadrement aux personnes admissibles.

Au cours de l'exercice 2001-2002, qui correspond à la neuvième année d'existence du programme, 36 nouveaux prêts ont été accordés, soit un total de 1 864 816 $, dont 80 %, soit 1 491 853 $, étaient garantis par le programme. Les nouvelles activités entreprises en 2001-2002 ont permis de créer 103 emplois équivalents temps plein et ont entraîné des investissements de capitaux (prêts et capitaux propres) de plus de 3,1 millions de dollars dans les régions rurales du Manitoba.

Voici des exemples d'entreprises récemment créées ou agrandies grâce au financement du programme : Railside Locomotive Service Ltd. (Dugald), Mike's Mobile Mechanical (Swan River), Funky Threadz (The Pas), North Man Equipment Ltd. (Thompson), Horse-Feeders Inc. (Anola), Aquatic Life Ltd. (Pinawa), Junction RV Inc. (Winkler) et Bumper to Bumper (Altona).

Programme Équipe verte

Le programme fournit des emplois d'été (juin à septembre) à des jeunes de 16 à 24 ans des régions rurales. Le programme se concentre sur l'entretien de l'infrastructure et des machines dans les parcs, les services d'interprétation, la promotion du tourisme dans les parcs provinciaux et les autres espaces naturels à visiter, les projets spéciaux, l'amélioration des terrains et le nettoyage de l'arrière-pays le long des parcours touristiques et le programme de remplacement des arbres des régions rurales frappés par la maladie hollandaise de l'orme. Le programme Équipe verte a un volet Localités, dans le cadre duquel les jeunes travaillent à améliorer les parcs de leur agglomération et à soutenir les activités axées sur l'écotourisme et la conservation.

Ce programme a permis à 330 jeunes d'être employés dans les parcs provinciaux du Manitoba, et le volet Localités a donné du travail à 287 jeunes des collectivités rurales. Le ministère de la Conservation du Manitoba administre le volet axé sur les parcs provinciaux et le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba administre le volet Localités.

Programme Partenaires des jeunes

Le programme Partenaires des jeunes est une initiative conjointe du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et du ministère des Affaires intergouvernementales. Elle vise l'établissement de partenariats avec des organismes communautaires à but non lucratif, des établissements et des instituts de formation privés pour exécuter des projets qui renforceront l'employabilité générale des jeunes, qui prépareront ces derniers à une formation ultérieure et à la recherche d'emploi ou qui se traduiront par le placement direct des jeunes. Les participants admissibles sont des jeunes de 18 à 29 ans bénéficiaires d'une aide au revenu ou qui connaissent plusieurs obstacles à l'emploi. Les employeurs participants (entreprises ou organismes à but non lucratif) peuvent recevoir 3 $ par heure pendant un maximum de huit semaines d'emploi (minimum de 15 heures par semaine, maximum de huit heures par jour et de 40 heures par semaine). En 2001-2002, le programme Partenaires des jeunes a permis aux 12 collectivités participantes d'aider 130 jeunes à acquérir une expérience de travail enrichissante.

Le volet **Jeunes entrepreneurs** de ce programme offre des subventions de contrepartie pouvant atteindre 4 000 $ pour encourager les jeunes de 18 à 29 ans à créer leur propre entreprise permanente, à plein temps. En 2001-2002, 57 entreprises rurales ont reçu des fonds par l'entremise du programme.

Programme de développement d'infrastructures

Le programme aide les collectivités à améliorer leurs services d'égouts et d'approvisionnement en eau, leurs

services énergétiques, leurs voies de transport, leurs installations d'élimination des déchets et leurs services de télécommunications à l'intention des nouvelles entreprises ou de celles qui sont en voie d'expansion. Le programme s'adresse aux organismes de développement économique et aux administrations locales. Les coûts de chantier des projets approuvés seront financés à 50 % par une subvention de contrepartie d'un maximum de 100 000 $, voire de 500 000 $ si les améliorations à l'infrastructure profitent à toute la région. Les services d'infrastructure doivent être publics et entretenus par les deniers de l'état.

Voici certains projets approuvés pour 2001-2002 :

Municipalité rurale de Wallace (Albchem Industries)	58 368 $
Ville de The Pas (Motel Super 8)	100 000 $
Ville de Morden (rue Grant)	45 198 $

Programme de prêts d'initiative locale

Ce programme utilise des fonds communs versés à une société de développement communautaire par des conseils municipaux, des groupes locaux ou des particuliers et par l'Initiative de développement économique rural. Cette société se sert de l'argent pour établir un fonds commun d'immobilisations renouvelable à partir duquel elle offre des prêts d'un montant maximum de 10 000 $ aux nouvelles entreprises locales et à celles qui sont en voie d'expansion. Pour participer au programme, la société de développement communautaire doit pouvoir disposer de 10 000 à 25 000 $.

Ces fonds sont complétés par un prêt du double de leur montant versé en vertu de l'Initiative de développement économique rural, jusqu'à concurrence de 50 000 $. Le prêt est remboursable au gouvernement provincial après cinq ans, sans intérêts. Une fois que la société de développement communautaire a placé ses fonds dans des projets admissibles, l'Initiative prête un deuxième montant d'un maximum de 50 000 $ et égal, cette fois, au montant recueilli par la société pour ce deuxième fonds commun. Les grandes collectivités peuvent recevoir des fonds supplémentaires, par tranche de 50 000 $, selon leur taille.

En 2001-2002, 67 sociétés de développement communautaire étaient inscrites au Programme, au nom de 119 collectivités rurales. Les contributions provinciales se sont élevées à 2,9 millions de dollars et les contributions locales à 1,6 million, ce qui donne un total de 4,5 millions de dollars pour le Programme de prêts d'initiative locale. À partir de ces fonds, les sociétés participantes ont accordé 434 prêts à des entreprises, pour une somme totale de plus de 3,3 millions de dollars. Ces activités ont donné naissance à 682 emplois et permis d'en retenir 342 autres dans les régions rurales.

Programme Jeunes entreprises en milieu rural

Le rôle du Programme Jeunes entreprises en milieu rural est d'inspirer et d'éduquer les jeunes Canadiens afin qu'ils s'initient aux affaires et à l'économie et qu'ils développent des talents d'entrepreneurs et de chefs de file. Le Programme a été créé en 1993 avec la participation de l'Initiative de développement économique rural. Ce partenariat a permis de consacrer 900 000 $ au programme pendant une période de dix ans, montant qui a été augmenté de 543 000 $ en 1999-2000 afin d'élargir le programme. De 1993 à 2001-2002, 1 426 programmes ont été exécutés au profit de 40 550 étudiants en vertu de l'entente relative à l'Initiative de développement économique rural.

Le Programme Jeunes entreprises poursuit la mise en œuvre du projet visant à offrir une formation pratique de gestion d'entreprise aux jeunes Autochtones et habitants du Nord. Grâce à ce programme éducatif, des finissants de l'école secondaire posséderont les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre sur pied des projets solides qui auront des répercussions positives sur l'économie de leurs collectivités. Pendant l'année scolaire 2001-2002, 90 classes ont été offertes à 1 800 étudiants, dont 22 classes proposées en vertu de l'entente relative à l'Initiative de développement économique rural.

Initiatives stratégiques

Ce programme aide à financer les projets d'importance stratégique pour le renforcement des bases d'un développement économique accéléré et d'une meilleure diversification de l'économie rurale, ainsi que pour l'amélioration ou la restructuration des programmes et services de développement économique communautaire dans les régions rurales.

Voici certains projets représentatifs financés en 2001-2002 : les Jeux d'été de l'Ouest canadien, le Keystone Centre à Brandon, les tanières de serpents à Narcisse et la ville de Leaf Rapids.

PROJETS EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL	Total
Projets admissibles reçus (y compris le Progr. d'aide aux entrepreneurs. ruraux)	1 020
Projets approuvés en vue d'un financement (y compris le Progr. d'aide aux entr. ruraux)	802
Demandes non approuvées	88
Demandes retirées par les demandeurs	120

Depuis son lancement, l'Initiative de développement économique rural a accordé un total de 126,0 millions de dollars à des projets de développement. De plus, depuis 1992, elle a créé et préservé plus de 5 900 postes permanents et 7 900 possibilités d'emploi pour les jeunes du Manitoba rural.

5(d) Initiatives de développement économique rural

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total pour les programmes - fonctionnement	9 180,6	0,00	10 077,5	(896,9)	1
Total pour les programmes – aide à l'investissement	4 118,3	0,00	4 922,5	(804,2)	2
TOTAL	13 298,9	0,00	15 000,0	(1 701,1)	

Note explicative

1. ***L'écart négatif au poste Fonctionnement est lié aux dépenses plus faibles que prévu de plusieurs programmes, en particulier les obligations de développement rural, l'Aide aux entrepreneurs ruraux, l'Équipe verte, le Programme de prêts d'initiative locale, le Programme d'études de faisabilité et le Programme Partenaires des jeunes.***
2. ***L'écart négatif au poste Aide à l'investissement est lié aux dépenses plus faibles que prévu des programmes de subventions pour personnes ayant des difficultés de mobilité et de développement d'infrastructures, et du projet de la Granny's Poultry Cooperative.***

Initiatives de développement urbain

Winnipeg a l'une des économies les plus diversifiées au Canada; la ville connaît une croissance soutenue un coût de la vie peu élevé. Les Initiatives de développement urbain soutiennent des projets et des initiatives qui stimulent le développement de Winnipeg. Elles contribuent également à des programmes d'organisations communautaires et d'organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg. Le niveau de financement est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg. Ce financement s'ajoute au soutien financier apporté directement à la Ville de Winnipeg par les Services financiers et consultatifs aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales. Un résumé des 30 subventions versées en 2001-2002, s'élevant à un total de 16 395 000 $, est donné à l'annexe B.

5(e) Initiatives de développement urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	16 395,0	0,00	17 750,0	(1 355,0)	

Aide financière aux municipalités

Aide financière à la Ville de Winnipeg

En 2001-2002, le ministère a administré sept grands programmes et un fonds de soutien transitoire, qui a fourni à la Ville de Winnipeg une aide financière directe et a assuré la compensation pour le transfert, sans engagement de coûts, des services d'aide au revenu et des services de santé publique à la Province et à l'Office régional de la santé de Winnipeg, respectivement. Ces programmes étaient les suivants :

1. Subvention inconditionnelle aux programmes en cours
2. Subvention inconditionnelle aux transports en commun
3. Subvention générale de soutien
4. Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme
5. Subvention inconditionnelle – développement urbain
   Moins : rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg
6. Subventions du Programme de financement des projets d'investissement urbain
7. Subventions destinées à la réfection des rues résidentielles
8. Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge

Le montant total de l'aide financière fournie en 2001-2002 à la Ville de Winnipeg par l'ensemble de ces programmes (y compris la compensation sans engagement de coûts) s'élevait à 50 551 200 $. Les cinq premiers programmes, les fonds transitoires et le rajustement des subventions sont inscrits au poste secondaire 13-6A-1 et aident la Ville à assumer ses dépenses de fonctionnement. Le Programme de financement des projets d'investissement urbain et les subventions destinées à la réfection des rues résidentielles l'aident à absorber ses dépenses en capital. La subvention accordée à l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge contribue au financement des réparations des infrastructures. Ces subventions sont inscrites au poste secondaire 13-6A-2.

Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg

La subvention inconditionnelle aux programmes en cours de 19 887 500 $ fournit un soutien financier inconditionnel à la Ville de Winnipeg pour l'aider à assumer les coûts associés aux services municipaux.

La subvention inconditionnelle aux transports en commun de 16 339 000 $ aide financièrement la Ville de Winnipeg à exploiter un réseau de transport en commun efficace et efficient (comprenant le service de transport adapté Handi-Transit). En 2001, la fréquentation payante du réseau de transport en commun de Winnipeg s'est établie à 38,6 millions de passagers et le nombre de passagers du service de transport adapté Handi-Transit a atteint 450 000.

La subvention générale de soutien de 7 775 600 $ est une aide financière inconditionnelle supplémentaire à la Ville de Winnipeg pour l'aider à remplir ses obligations financières générales, en lui octroyant environ l'équivalent de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire.

La subvention du programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme de 900 000 $ appuie la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme à Winnipeg.

La subvention inconditionnelle – développement urbain de 7 672 500 $ fournit à la Ville de Winnipeg une part des revenus nets tirés des appareils de loterie vidéo à Winnipeg afin d'aider la Ville à assumer les coûts associés aux services municipaux.

Moins : Rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg – Une réduction de 23 500 000 $ des subventions en vue de compenser le transfert, sans engagement de coûts, des services d'aide au revenu et des services de santé publique de la Ville à la Province et à l'Office régional de la santé de

Winnipeg, respectivement.

6(a)(1) Aide financière à la Ville de Winnipeg (dépenses de fonctionnement)

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Autres dépenses					
Subv. incond. aux programmes en cours	19 887,5	0,00	19 887,5	0,0	
Subv. incond. aux transports en commun	16 339,0	0,00	16 339,0	0,0	
Subvention générale de soutien	7 775,6	0,00	7 900,0	(124,4)	
Subv. du Prog. de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	0,00	900,0	0,0	
Subv. incond. – dévelop. urbain	7 672,5	0,00	7 100,0	572,5	
Moins : Rajustement reflétant les transferts de progr. de la Ville de Winnipeg	(23 500,0)	0.00	(23 500,0)	0,0	
TOTAL	29 074,6	0,00	28 626,5	448,1	

Aide à l'investissement

Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg

Ce poste secondaire vise les subventions d'immobilisations accordées à la Ville de Winnipeg pour des projets d'infrastructure. Les fonds en question proviennent du Programme de financement des projets d'investissement urbain, d'une allocation spéciale visant la réfection des rues résidentielles et d'une allocation transitoire spéciale pour le remplacement d'autobus de transport en commun.

En avril 1997, la Province a annoncé qu'elle engageait 96 millions de dollars dans la phase III du Programme de financement des projets d'investissement urbain couvrant une période de six ans allant de 1997-1998 à 2002-2003. La troisième phase du Programme fournit le cadre nécessaire à la poursuite du partenariat financier entre la Province et la Ville en vue de rajeunir et de revitaliser l'infrastructure municipale.

Il faut au moins deux ans pour terminer bon nombre des projets à frais partagés autorisés dans le cadre du Programme de financement des projets d'investissement urbain. La Province verse les montants engagés en fonction des travaux terminés, généralement une fois par mois, dès réception d'une demande de paiement partiel présentée par la Ville de Winnipeg.

Objectifs

? Honorer les engagements de la Province en matière de rajeunissement de l'infrastructure municipale et de revitalisation urbaine dans le cadre d'un partenariat financier entre la Province et la Ville de Winnipeg.

? Donner à Winnipeg une plus grande autonomie dans ses décisions relatives aux dépenses en capital et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations.

? Favoriser le développement à long terme de Winnipeg de façon rentable.

? Encourager la Ville à gérer sa dette en capital et les frais de service de celle-ci.

Résultats

?? Pendant l'exercice 2001-2002, Winnipeg a reçu une subvention globale de 16 589 072 $ pour les travaux effectués dans le cadre des projets approuvés en 2001 ou au cours des exercices précédents.

?? Pendant l'exercice 2001-2002, une subvention spéciale de 4 500 000 $ a été accordée et dépensée dans le cadre du Programme de réfection des rues résidentielles, un programme à frais partagés avec la Ville visant la réfection des rues résidentielles à Winnipeg.

?? La province du Manitoba et la Ville de Winnipeg ont annoncé, en février 2002, le lancement de Renforcement des collectivités, une initiative d'immobilisations à coûts partagés prévoyant dans le cadre du Programme de financement des projets d'investissement urbain un investissement de 14 M$ sur cinq ans. Ce projet vise à répondre aux besoins physiques des vieux quartiers résidentiels qui commencent à exhiber des signes de délabrement.

6(a)(2a) Aide financière à la Ville de Winnipeg – Aide à l'investissement

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	21 089,1	0,00	21 600,0	(510,9)	

Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge

Ce poste secondaire vise les fonds utilisés pour assurer que l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge protège efficacement la Ville de Winnipeg des inondations.

Objectifs

?? Financer la remise à neuf de l'ouvrage régulateur du canal de dérivation.

Résultats

?? Le projet est géré par Conservation Manitoba. Des réparations ont été effectuées pendant l'hiver 2001-2002 à l'entrée ouest de l'ouvrage.

6(a)(2b) Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	500,0	0,00	500,0	0,0	

Aide financière aux autres municipalités

Aide financière aux autres municipalités – Aide au fonctionnement

Subventions aux transports en commun

Ces subventions sont versées aux centres urbains (à l'exception de la Ville de Winnipeg) qui ont un service de transport en commun; elles sont inconditionnelles, selon les fonds autorisés.

Le programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité vient en aide aux collectivités qui ont mis sur pied un service de transport en milieu rural pour ces personnes. Le ministère accorde aux municipalités admissibles une subvention unique de démarrage de 6 000 $ et des subventions en capital calculées à partir de 50 % du coût d'un bien immobilisé approuvé, jusqu'à concurrence de 10 000 $. Les subventions de fonctionnement accordées sont calculées à partir de 37 ½ % des dépenses de fonctionnement brutes, le maximum étant de 20 000 $, ou de 30 000 $ pour deux véhicules. En 2001-2002, 64 collectivités ont bénéficié d'une aide.

Subventions générales de soutien

Les subventions générales de soutien apportent aux municipalités manitobaines admissibles un soutien financier inconditionnel pour les dépenses nécessaires au paiement de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Elles sont accordées aux municipalités selon la masse salariale des années précédentes. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de deux millions de dollars reçoivent des subventions égales à 4,3 % de ces coûts auxquels on a soustrait une exemption de un million de dollars. Celles qui ont des coûts salariaux réels de plus de deux millions de dollars reçoivent une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

Subventions inconditionnelles – Développement économique rural

La subvention de développement économique rural fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exception de la Ville de Winkler et du District d'administration locale de Mystery Lake) et aux collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord, qui est financé au moyen d'une part de 10 % des revenus nets tirés des appareils de loterie vidéo dans les collectivités rurales. En 2001-2002, les municipalités ont reçu un paiement de base par habitant de 13,63 $. La part des fonds générés par les appareils de loterie vidéo que reçoit le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba est calculée à partir de la proportion de la population des collectivités relevant des Affaires du Nord par rapport à la population totale du Manitoba, à l'exception des Premières nations et de la Ville de Winnipeg. Pour 2001-2002, cette part s'élevait à 147 245 $.

6(b)(1a) Aide financière aux autres municipalités – Aide au fonctionnement

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Subventions aux transports en commun	1 534,8	0,00	1 564,2	(29,4)	
Subventions générales de soutien	999,8	0,00	1 029,2	(29,4)	
Subventions inconditionnelles – Développement économique rural	6 470,0	0,00	6 000,0	470,0	
TOTAL	9 004,6	0,00	8 593,4	411,2	

Aide financière aux autres municipalités – Aide à l'investissement

Programme d'achat d'autobus de transport en commun

Dans le cadre de ce programme, les administrations municipales (à l'exclusion de Winnipeg) reçoivent des subventions en capital qui les aident à acheter des autobus ordinaires ou des autobus pour personnes handicapées. Les subventions représentent 50 % du coût de l'achat, jusqu'à concurrence du plafond établi pour le programme.

6(b)(2a) Programme d'achat d'autobus de transport en commun

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Programme d'achat d'autobus de transport en commun	102,2	0,00	180,0	(77,8)	

Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba offre une aide technique et financière aux municipalités qui veulent installer un système d'approvisionnement en eau et un réseau d'égouts. Les projets qui portent sur des problèmes écologiques ou de santé publique connus ou ceux qui ont des retombées positives pour l'économie de la province et d'une municipalité bénéficieront d'une subvention provinciale de 50 % des coûts engagés; ceux qui produisent principalement des améliorations locales bénéficieront d'une subvention représentant 30 % des coûts engagés.

En vertu de ce programme, la Commission fournit également une aide technique et financière aux résidents ruraux, par l'intermédiaire d'un programme à coûts partagés au niveau fédéral connu sous le nom de Programme d'aménagement hydraulique. La subvention de la Commission s'élève généralement à 33 1/3 % des coûts admissibles du projet.

La Commission a conclu des ententes avec plusieurs collectivités sur l'exécution de projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts. Les totaux présentés ci-après correspondent aux phases diverses des projets – conception, construction en cours et achèvement – en 2001-2002. Les détails sur les programmes et les projets figurent dans le rapport annuel de la Commission.

Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts

Nombre total de clients	Aide provinciale 2001-2002	Note expl.
63 municipalités	10 338,1 $	1

Note explicative

1. ***L'aide provincial permet à la Commission d'exécuter des projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts dont le coût total annuel s'élève à environ 25,0 M$. Le total comprend l'apport municipal et fédéral aux projets dans le cadre des programmes à coûts partagés.***

Stations de traitement des eaux

Au 1er avril 2001, la Commission était propriétaire de 13 stations de traitement des eaux construites avant 1972 qu'elle exploitait, et en exploitait une autre, construite récemment (entre 1972 et 1986), au nom d'une municipalité.

La Commission a augmenté les tarifs maximum – passant de 7,78 $ à 7,97 $ pour 1 000 gallons impériaux – pour trois anciennes stations de traitement des eaux, à compter du 1er avril 2001. Les tarifs sont restés les mêmes pour une station de traitement d'eau construite récemment.

6(b)(2b) Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Subv. pour les égouts et l'eau	10 338,1	0,00	12 000,0	(1 661,9)	1

Note explicative

1. Les dépenses moins élevées que prévu s'expliquent par l'amorce tardive de certains projets.

Subventions aux districts de conservation

La Province distribue des subventions pour aider les programmes des districts de conservation en matière de gestion de l'eau, de conservation des sols, d'emmagasinement de l'eau, de protection de l'habitat faunique, de ressources historiques, de loisirs, d'information du public et d'administration, ainsi que d'autres programmes qui encouragent la gestion durable des ressources.

En 2001-2002, 16 districts de conservation ont reçu un total de 3097 000 $ en subventions provinciales, réparties ainsi :

?? Bassin de drainage de la rivière Whitemud	670 000 $
?? Bassin de drainage de la rivière Turtle	400 000 $
?? Alonsa	230 000 $
?? Turtle Mountain	300 000 $
?? Ruisseau Cooks	205 000 $
?? Vallée de la Pembina	250 000 $
?? Ouest de la rivière Souris	200 000 $
?? Partie supérieure de la rivière Assiniboine	220 000 $
?? Intermountain	160 000 $
?? Rivière Little Saskatchewan	117 000 $
?? Kelsey	100 000 $
?? Lake of the Prairies	75 000 $
?? Tiger Hills	90 000 $
?? La Salle Redboine	30 000 $
?? Partie médiane de la rivière Assiniboine	20 000 $
?? Rivières Seine et aux Rats	30 000 $

En 2001-2002, trois nouveaux districts de conservation ont été créés – La Salle Redboine, la partie médiane de la rivière Assiniboine et les rivières Seine et aux Rats. Par ailleurs, les limites du District de conservation de la partie supérieure de la rivière Assiniboine ont été élargies pour y inclure deux municipalités supplémentaires. Le rapport annuel sur les districts de conservation du Manitoba contient de plus amples détails à ce sujet.

6(b)(2c) Districts de conservation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Districts de conservation	3 097,0	0,00	3 097,0	0,0	

Développement d'infrastructures

Ce programme aide les grands projets d'infrastructure axés sur le développement économique durable des collectivités du Manitoba.

6(b)(2d) Développement d'infrastructures

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Développement d'infrastructures	717,5	0,00	3 217,5	(2 500,0)	1

Note explicative

1. ***Les dépenses inférieures aux prévisions pour ce programme s'expliquent par le fait que le projet de la Granny's Poultry Cooperative et le projet de Simplot à l'extérieur des installations de l'entreprise n'ont pas avancé au rythme prévu dans le budget.***

Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Les subventions remplaçant l'impôt pour des terres qui ne sont pas assujetties aux taxes municipales sont versées aux municipalités pour les services assurés dans les terres provinciales comprises dans les limites des administrations locales. Une subvention égale au montant des taxes scolaires et des taxes municipales est versée sur tous les biens provinciaux, à l'exception de ceux exempts, telles les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs provinciaux ou dans les aires de loisirs.

	SUBVENTIONS VERSÉES	
	2000-2001 ($)	**2001-2002 ($)**
Municipalités rurales	1 556 814	2 197 784
Villages	30 904	34 557
Petites villes	933 514	950 546
Districts d'administration locale	12 726	13 615
Villes (y compris Winnipeg)	10 395 493	10 372 951
Affaires du Nord	133 716	134 375
Remboursements pour l'agriculture	(17 761)	(19 397)
Municipalités et collectivités du Nord	13 045 406	13 684 431

6(c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Subventions	13 684,4	0,00	14 141,2	(456,8)	
Somme récupérable	(13 982,6)	0,00	(13 982,6)	0,0	
TOTAL	(298,2)	0,00	158,6	(456,8)	

Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural

et urbain

Ce programme prévoit, à partir des Initiatives de développement économique rural, la récupération partielle des dépenses en capital et de fonctionnement relatives au programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité et à la récupération partielle des dépenses en capital liées aux programmes de subventions pour les réseaux d'égouts et l'eau, de subventions aux districts de conservation et d'Initiatives stratégiques – Investissement. Il permet également la récupération partielle des dépenses liées à l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge à partir des Initiatives de développement urbain.

6(d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Somme récupérable	(3 915,3)	0,00	(4 522,5)	607,2	

Note explicative

1. ***La somme récupérable est inférieure aux prévisions budgétaires en raison des dépenses plus faibles que prévu des programmes de développement d'infrastructures et de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité.***

Ententes Canada-Manitoba

Programme Infrastructures Canada-Manitoba

Le nouveau Programme Infrastructures Canada-Manitoba (signé le 11 octobre 2000) injectera sur une période de six ans plus de 180 millions de dollars dans les infrastructures municipales urbaines, rurales et du Nord de la province. Par la construction, la rénovation, l'agrandissement et la modernisation d'infrastructures partout au Manitoba, le Programme améliorera la qualité de vie de tous les citoyens et jettera les bases d'une croissance économique soutenue au cours du XXI^{e} siècle.

Le Programme s'inscrit dans une longue tradition de collaboration et de partenariat entre le Canada et le Manitoba sur les améliorations et d'investissements sains dans l'infrastructure. Il s'appuie sur la réussite du Programme Canada-Manitoba des travaux d'infrastructure et repose sur l'engagement à consulter les administrations locales pour s'assurer que les décisions de financement de projets tiennent compte de leurs priorités. A cet égard, deux comités consultatifs fédéraux-provinciaux-locaux ont été établis au Manitoba : un pour les projets qui sont proposés par la Ville de Winnipeg et un deuxième pour les régions rurales et le Nord du Manitoba. Le comité consultatif des régions rurales et du Nord est composé du président et de deux vice-présidents de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et a été élargi à l'occasion de ce programme pour permettre la participation de représentants du Nord. Ces derniers sont le président de l'Association des conseils communautaires du Nord et deux représentants d'Affaires autochtones et du Nord Manitoba. Le comité consultatif de la Ville de Winnipeg est formé du gestionnaire du secrétariat général de la politique et des directeurs des travaux publics et des transports.

Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba est financé à parts égales par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba et les partenaires locaux telles les administrations locales et d'autres organisations locales privées ou sans but lucratif. Le programme fonctionne selon le principe du remboursement. Les promoteurs de projet assumeront la totalité des dépenses, et le gouvernement fédéral et la Province leur rembourseront ensuite jusqu'à concurrence des deux tiers du financement total approuvé.

Les investissements réalisés grâce au Programme Infrastructures permettront d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens :

- en améliorant l'état de l'environnement au Canada;
- en soutenant la croissance économique à long terme;
- en améliorant l'infrastructure collective;
- en construisant une infrastructure digne du XXI^{e} siècle au moyen de techniques d'avant-garde, de nouvelles méthodes et des meilleures pratiques.

Ce programme fédéral-provincial de six ans sera financé par des contributions égales de 60 millions de dollars du gouvernement fédéral et du Manitoba, qui s'accompagneront de contributions de contrepartie des collectivités locales et/ou d'organisations à but non lucratif ou du secteur privé.

Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba fait l'objet d'un rapport annuel distinct pour l'exercice 2001-2002.

7(a) Programme Infrastructures Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente sur les travaux d'infrastructure	4 992,0	7,00	10 211,0	(5 219,0)	1

Note explicative

1. ***Les dépenses sont plus faibles que prévu, car la signature de l'entente cadre et le processus de présentation des demandes ont été retardés en raison des élections fédérales de novembre 2000.***

Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba

Le but de cette entente est d'encourager la coopération fédérale-provinciale pour le développement économique et régional du Manitoba (y compris la création d'emplois), grâce à un programme d'investissement stratégique auquel participent d'autres groupes intéressés.

L'Entente de partenariat pour le développement économique fait l'objet d'un rapport annuel distinct pour chaque exercice.

7(b) Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente de partenariat pour le développement économique	6 767,0	0,00	4 500,0	2 267,0	1

Note explicative

1. ***Les dépenses réelles de l'Entente de partenariat ont été supérieures aux prévisions en 2001-2002, car un nombre de projets supérieur aux estimations initiales ont été achevés au cours de l'exercice.***

Entente sur le développement de Winnipeg

Le 10 mars 1995, la Province a signé avec le gouvernement fédéral et la Ville de Winnipeg une entente tripartite d'une durée de cinq ans chiffrée à 75 M$, qui vise à soutenir l'essor économique durable à long terme de Winnipeg. L'entente a été conclue après l'étude, par les trois paliers de gouvernement, des commentaires reçus en juin 1994 lors d'une assemblée publique.

Un comité d'orientation formé de la ministre des Affaires intergouvernementales, du ministre représentant le Manitoba au sein du gouvernement fédéral et du maire de Winnipeg assure la gestion globale de l'Entente. Un comité de gestion tripartite formé de hauts fonctionnaires appuie le comité d'orientation dans son travail et des représentants de chaque palier de gouvernement assurent la coordination et l'administration générales de l'Entente. Le ministère des Affaires intergouvernementales est représenté à ce comité; il est également le principal ministère provincial responsable de l'administration de l'Entente et de la coordination des programmes provinciaux.

Les objectifs de l'Entente sont les suivants :

- collaborer avec le monde des affaires et la collectivité en vue de créer des emplois à long terme;
- aider les gens à accéder à des possibilités d'emploi;
- créer une collectivité sûre, dynamique et respectueuse de l'environnement où il fait bon vivre, travailler et faire des affaires.

Pour permettre d'atteindre ces objectifs, les fonds provenant des trois paliers de gouvernement sont répartis en trois volets :

?? **SERVICES À LA COLLECTIVITÉ ET SÉCURITÉ** - Promouvoir l'établissement d'une collectivité sûre, productive et saine où il fait bon vivre, travailler et faire des affaires. 23 322 100 $

?? **MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'ŒUVRE** - Aider les gens à accéder à des possibilités d'emploi et, s'il y a lieu, à s'adapter à leur emploi actuel ou à se préparer pour un emploi futur. 20 887 800 $

?? **INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES ET SECTORIELS** - Créer des emplois à long terme en privilégiant les secteurs montrant des possibilités de croissance. 29 392 000 $

Une somme de 1 398 100 $ a été affectée à l'administration générale de l'Entente.

Des programmes précis ont été établis pour chacun des trois volets. En vertu de l'Entente, l'administration chargée de la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet est entièrement responsable du financement et de la gestion des activités engagées en vertu de ce programme ou projet.

Au 31 mars 2002, l'ensemble de l'affectation prévue de la Province, d'un montant de 25 M$, avait été alloué et dépensé.

En 2001-2002, les dépenses relatives à l'Entente effectuées par la Province s'élevaient à 2 009 800 $.

On trouvera à l'annexe C un sommaire des montants (657 700 $) engagés pour l'Entente par la Province en 2001-2002. Le montant total des dépenses engagées en 2001-2002 en vertu de l'Entente se répartit comme suit :

7(c) Entente sur le développement de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total pour les programmes - fonctionnement	1 191,1	1,00	930,5	260,6	
Total pour les programmes – aides à l'investissement	818,7	0,00	878,8	(60,1)	
TOTAL	2 009,8	1,00	1 809,3	200,5	

Quartiers vivants

Les quartiers sont l'âme et le cœur d'une ville. Lorsque les quartiers d'un centre-ville périclitent, c'est la ville entière qui en ressent les effets. Depuis le lancement de Quartiers vivants, la stratégie à long terme de la Province pour stimuler les efforts communautaires de revitalisation, la situation des quartiers les plus délabrés de Winnipeg, Brandon et Thompson commence à se redresser.

Le programme Quartiers vivants reconnaît que les défis auxquels sont confrontés les quartiers en déclin de ces localités exigent l'adoption de mesures variées. Il offre aux particuliers et aux groupes des quartiers visés les outils nécessaires pour revitaliser leur collectivité. L'initiative met en place un cadre complet pour que les mesures de soutien prises au niveau provincial soient spécialement adaptées aux besoins locaux et reliées aux autres programmes de la Province et d'autres paliers de gouvernement.

Le programme vise les quartiers suivants : le centre-ville de Brandon, Thompson (dans son ensemble, l'accent étant mis sur certaines secteurs en déclin) et cinq quartiers de Winnipeg (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk et Point Douglas).

Les programmes et les engagements de Quartiers vivants concernant tous les projets approuvés au 31 mars 2002 sont les suivants :

?? Programme d'aide au développement des quartiers
Appuie la création et l'exploitation de sociétés de revitalisation des quartiers administrées démocratiquement et de vaste portée pour coordonner les plans locaux de redéveloppement économique et social et de rénovation des logements et des installations. En 2001-2002, au total, une allocation de 2,5 M$ a été approuvée pour fournir à ces cinq sociétés un fondement stable pendant les cinq années à venir.

?? Fonds de revitalisation des quartiers
Offre des fonds pour aider à raviver les plans locaux de rénovation. Un montant total de 1,7 M$ a été approuvé pour 61 projets en 2001-2002.

?? Initiatives de formation
Soutient une variété d'initiatives de formation à l'intention des résidents pour leur ouvrir de nouveaux débouchés dans des domaines à forte demande. Un financement total de 562 300 $ réparti entre quatre projets a été approuvé en 2001-2002 afin de former près de 90 étudiants à des métiers à forte demande.

?? Initiatives communautaires
Soutient des activités qui auront des répercussions positives pour le centre-ville de Winnipeg en général, y compris les quartiers qui ne sont pas désignés actuellement dans le cadre de Quartiers vivants. Une subvention totale de 416 400 $ a été approuvée pour neuf projets en 2001-2002.

L'annexe D fournit un résumé des projets approuvés en 2001-2002 dans le cadre de Quartiers vivants, le total des engagements se chiffrant à 5,2 M$.

8(a), (b) et (c) Quartiers vivants

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	168,1	3,00	170,2	(2,1)	
Total des autres dépenses	114,1	0,00	129,8	(15,7)	
Total de l'aide aux quartiers	2 662,7	0,00	3 365,0	(702,3)	1
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	0,0	0,00	(665,0)	665,0	
TOTAL	2 944,9	3,00	3 000,0	(55,1)	

Note explicative

1. ***Les dépenses de programme sont inférieures aux prévisions étant donné que le programme a reçu moins de propositions que prévues de nouvelles organisations axées sur la rénovation pendant une période de croissance et de développement organisationnel.***

Amortissement des immobilisations

Cette affectation sert à l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales.

13-9 Amortissement des immobilisations

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2001-2002 $	Dépenses prévues 2001-2002 ETP	Dépenses prévues 2001-2002 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Amortissement	449,9	0,00	463,4	(13,5)	

Renseignements financiers

Conciliation

Détails	Prévisions de 2001-2002 $
Budget des dépenses de 2001-2002	143 453,7
Transfert de crédits de :	
- crédits d'autorisation pour la mise en œuvre d'ententes Canada-Manitoba – Entente sur le développement de Winnipeg	361,9
- crédits d'autorisation pour la mise en œuvre d'ententes Canada-Manitoba – Programme Infrastructures	2 042,2
Budget principal des dépenses pour 2001-2002 (ajusté)	145 857,8

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-1	**ADMINISTRATION ET FINANCES**				
28,1 $	(a)	Traitement de la ministre	28,0	27,1	0,9	
	(b)	Bureau de la sous-ministre				
496,6		1 Salaires	386,2	390,7	(4,5)	
88,0		2 Autres dépenses	88,0	75,6	12,4	
	(c)	Bureau de Brandon				
146,3		1 Salaires	118,1	85,8	32,3	
60,4		2 Autres dépenses	59,5	58,5	1,0	
	(d)	Gestion des ressources humaines				
137,4		1 Salaires	128,2	144,3	(16,1)	
27,2		2 Autres dépenses	27,0	27,0	-	
	(e)	Services administratifs et financiers				
422,3		1 Salaires	403,9	379,2	24,7	
208,7		2 Autres dépenses	189,7	183,0	6,7	
	(f)	Élaboration des programmes et des lignes directrices				
713,7		1 Salaires	517,6	637,5	(119,9)	
142,8		2 Autres dépenses	141,9	141,9	-	
2 471,5		TOTAL 13-1	2 088,1	2 150,6	(62,5)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-2	**COMMISSIONS**				
	(a)	Commission municipale				
645,8		1 Salaires	544,9	550,7	(5,8)	
308,6		2 Autres dépenses	249,0	287,3	(38,3)	
	(b)	Commission des droits de surface				
20,7		1 Salaires	10,0	7,3	2,7	
15,4		2 Autres dépenses	10,1	7,2	2,9	
990,5		TOTAL 13-2	814,0	852,5	(38,5)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-3	**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**				
	(a)	Haute direction				
138,2		1 Salaires	135,6	134,0	1,6	
34,6		2 Autres dépenses	29,3	33,0	(3,7)	
	(b)	Services de planification provinciale				
478,6		1 Salaires	477,0	353,0	124,0	
369,1		2 Autres dépenses	146,3	183,2	(36,9)	
(320,0)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(113,4)	(79,2)	(34,2)	
	(c)	Services de planification communautaire				
2 507,0		1 Salaires	2 550,8	2 351,9	198,9	
1 088,5		2 Autres dépenses	868,4	738,8	129,6	
(601,3)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(354,0)	(137,6)	(216,4)	
3 694,7		TOTAL 13-3	3 740,0	3 577,1	162,9	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-4	**SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL**				
	(a)	Haute direction				
127,3		1 Salaires	22,7	32,6	(9,9)	
34,6		2 Autres dépenses	21,2	17,8	3,4	
	(b)	Services d'évaluation				
6 295,8		1 Salaires	5 814,0	5 963,9	(149,9)	
1 638,0		2 Autres dépenses	1 492,4	1 374,4	118,0	
(1 983,4)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(1 983,4)	(1 850,4)	(133,0)	
	(c)	Services consultatifs et financiers aux municipalités				
1 160,4		1 Salaires	1 011,1	946,5	64,6	
410,2		2 Autres dépenses	443,3	454,0	(10,7)	
	(d)	Systèmes d'information				
821,0		1 Salaires	831,9	770,8	61,1	
1 516,5		2 Autres dépenses	1 353,6	1 614,4	(260,8)	1
(422,7)		3 Moins : Somme récupérable de Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(422,7)	(449,7)	27,0	
9 597,7		TOTAL 13-4	8 584,1	8 874,3	(290,2)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-5	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS**				
	(a)	Haute direction				
127,3		1 Salaires	110,5	163,3	(52,8)	
32,6		2 Autres dépenses	32,6	32,4	0,2	
	(b)	Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba				
1 543,8		1 Salaires	1 506,1	1 449,0	57,1	
457,6		2 Autres dépenses	346,3	389,4	(43,1)	
	(c)	Services de développement régional				
1 380,3		1 Salaires	1 409,0	1 428,0	(19,0)	
692,9		2 Autres dépenses	369,4	1 386,7	(1 017,3)	2
545,0		3 Subventions	482,2	545,0	(62,8)	
(1 860,3)		4 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(1 425,6)	(2 593,1)	1 167,5	3
	(d)	Initiatives de développement économique rural				
10 077,5		1 Programmes – Fonctionnement	9 180,6	9 856,3	(675,7)	
4 922,5		2 Programmes – Aide à l'investissement	4 118,3	5 048,4	(930,1)	4
17 750,0	(e)	Initiatives de développement urbain	16 395,0	17 704,2	(1 309,2)	
35 669,2		TOTAL 13-5	32 524,4	35 409,6	(2 885,2)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-6	**AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS**				
	(a)	Aide financière à la Ville de Winnipeg				
		(1) Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg				
19 887,5		Subvention inconditionnelle aux programmes en cours	19 887,5	19 887,5	-	
16 339,0		Subvention inconditionnelle aux transports en commun	16 339,0	16 339,0	-	
7 900,0		Subvention générale de soutien	7 775,6	7 868,1	(92,5)	
900,0		Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	900,0	-	
7 100,0		Subvention inconditionnelle – développement en milieu urbain	7 672,5	7 458,7	213,8	
(23 500,0)		Moins : rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg	(23 500,0)	(23 500,0)	-	
		(2) Aide à l'investissement				
21 600,0		(a) Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg	21 089,1	21 101,1	(12,0)	
500,0		(b) Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge	500,0	0	500,0	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(b)	Aide financière aux autres municipalités				
		(1) Aide au fonctionnement				
1 564,2		(a) Subventions aux transports en commun	1 534,8	1 541,2	(6,4)	
1 029,2		(b) Subventions générales de soutien	999,8	989,2	10,6	
6 000,0		(c) Subventions inconditionnelles - développement communautaire en milieu rural	6 470,0	6 160,6	309,4	
		(2) Aide à l'investissement				
180,0		(a) Programme d'achat d'autobus de transport en commun	102,2	108,0	(5,8)	
12 000,0		(b) Programmes d'approv. en eau et d'installation de réseaux d'égouts	10 338,1	12 000,0	(1 661,9)	5
3 097,0		(c) Districts de conservation	3 097,0	2 906,0	191,0	
3 217,5		(d) Dévelop. d'infrastructures	717,5	4 942,1	(4 224,6)	6
	(c)	Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt				
14 141,2		(1) Subventions	13 684,4	13 045,4	639,0	
(13 982,6)		(2) Moins : Somme récupérable des autres postes	(13 982,6)	(13 465,9)	(516,7)	
(4 522,5)	(d)	Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(3 915,3)	(3 853,6)	(61,7)	
73 450,5		TOTAL 13-6	69 709,6	74 427,4	(4 717,8)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2001-2002		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	DÉPENSES RÉELLES 2000-2001	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-7	**ENTENTES CANADA-MANITOBA**				
10 211,0	(a)	Entente sur les travaux d'infrastructure	4 992,0	608,3	4 383,7	7
4 500,0	(b)	Entente de partenariat pour le développement économique	6 767,0	3 303,8	3 463,2	8
	(c)	Entente sur le développement de Winnipeg				
930,5		(1) Programmes – Fonctionnement	1 191,1	3 122,3	(1 931,2)	9
878,8		(2) Programmes – Aide à l'investissement	818,7	1 691,8	(873,1)	9
16 520,3		TOTAL 13-7	13 768,8	8 726,2	5 042,6	
	13-8	**QUARTIERS VIVANTS**				
170,2		(a) Salaires et avantages sociaux	168,1	56,6	111,5	
129,8		(b) Autres dépenses	114,1	33,7	80,4	
3 365,0		(c) Aide aux quartiers	2 662,7	1 191,0	1 471,7	10
(665,0)		(c) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	-	-	-	
3 000,0		TOTAL 13-8	2 944,9	1 281,3	1 663,6	
463,4	**13-9**	**AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**	449,9	453,6	(3,7)	
145 857,8		TOTAL DES DÉPENSES	134 623,8	135 752,6	(1 128,8)	

NOTES EXPLICATIVES

1. *La baisse du poste Systèmes d'information – Autres dépenses s'explique principalement par une réduction des coûts liés à l'utilisation des ordinateurs.*

2. *La baisse du poste Services de développement régional – Autres dépenses s'explique principalement par le montant plus élevé des frais pour défaut de paiement de garantie d'emprunt au cours de l'exercice précédent.*

3. *La baisse des sommes récupérables par rapport à l'exercice précédent découle d'une diminution des dépenses récupérées à partir des Initiatives de développement économique rural.*

4. *La baisse des fonds alloués à l'aide à l'investissement du programme des Initiatives de développement économique rural est principalement liée à la réduction du nombre de projets d'Initiative stratégique entrepris dans le cadre de ce programme.*

5. *La baisse touchant le Programme de service d'eau et d'égouts s'explique par l'amorce tardive de certains projets.*

6. *La baisse touchant le Programme de développement d'infrastructures s'explique par le nombre moins élevé de projets budgétisés dans le cadre de ce programme et par les dépenses plus faibles que prévu dans les projets de la Granny's Poultry Cooperative et de Simplot.*

7. *La hausse des dépenses relatives à l'Entente sur les travaux d'infrastructure est lié au démarrage du nouveau Programme Infrastructures Canada-Manitoba en 2000-2001.*

8. *La hausse des dépenses relatives au programme de l'Entente de partenariat pour le développement économique s'explique par le plus grand nombre de projets achevés en 2001-2002 qu'en 2000-2001.*

9. *La baisse touchant l'Entente sur le développement de Winnipeg est liée au calendrier des mouvements de trésorerie des projets à mesure que l'on approchait de l'échéance de l'Entente.*

10. *La hausse touchant le Programme d'aide aux quartiers par rapport à l'exercice précédent est liée au fait que le programme venait d'être mis en place en 2000-2001.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES RECETTES PAR PROVENANCE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Hausse (Baisse)	Provenance	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002	Écart	Note expl.
			Programmes en cours – recettes non fiscales				
355,4	489,6	134,2	(a) Paiement de services	489,6	358,2	131,4	1
7 662,0	7 383,4	(278,6)	(b) Municipalités - recouvrements	7 383,4	8 165,4	(782,0)	
21,7	30,2	8,5	(c) Divers	30,2	20,0	10,2	
			Gouvernement du Canada				
465,6	701,4	235,8	(a) Autres recettes	701,4	405,0	296,4	2
8 504,7	8 604,6	99,9	RECETTES TOTALES	8 604,6	8 948,6	(344,0)	

NOTES EXPLICATIVES

1. *La hausse des recettes des paiements de services par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires s'explique par une augmentation des frais perçus par la Commission municipale à l'occasion des appels des évaluations foncières de 2001-2002.*

2. *La hausse au poste Autres recettes par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires reflète l'augmentation des rentrées de l'Entente Canada-Manitoba sur les travaux d'infrastructure actuellement en vigueur.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS PAR AUTORISATION DE CRÉDIT

de l'exercice se terminant le 31 mars 1998 à l'exercice se terminant le 31 mars 2002

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES* (en milliers de $)

		1997-1998		1998-999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
		ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
13-1	ADMINISTRATION ET FINANCES [1,2]	41,10	2 264,2	41,10	2 391,2	41,10	2 636,6	37,60	2 150,6	37,60	2 088,1
13-2	COMMISSIONS	8,00	687,7	8,00	778,5	10,00	791,1	9,00	852,5	8,00	814,0
13-3	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE [1]	53,00	3 327,2	55,00	3 658,4	56,00	3 902,5	56,00	3 577,1	56,00	3 740,0
13-4	SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL [1]	161,10	8 172,0	161,10	8 685,0	162,10	8 822,6	161,10	8 874,3	161,10	8 584,1
13-5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS [1,3]	53,50	30 356,7	55,50	34 163,8	55,50	31 381,0	53,50	35 409,6	53,50	32 524,4
13-6	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS [1]	0,00	88 969,5	0,00	95 405,3	0,00	69 827,1	0,00	74 427,4	0,00	69 709,6
13-7	ENTENTES CANADA-MANITOBA [1]	8,00	16 995,7	8,00	21 428,1	8,00	11 977,8	7,50	8 726,2	8,00	13 768,8
13-8	QUARTIERS VIVANTS	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	2,00	1 281,3	3,00	2 944,9
13-9	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	413,5	0,00	453,6	0,00	449,9
TOTAL		324,70	150 773,0	328,70	166 510,3	332,70	129 752,2	326,70	135 752,6	327,20	134 623,8

* ***Les chiffres des postes qui ont été touchés par une réorganisation au cours des exercices figurant dans ce tableau ont été rajustés afin de***

permettre une comparaison des données historiques.

NOTES EXPLICATIVES

1. *Les dépenses réelles pour 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées en raison de la fusion des anciens ministères des Affaires urbaines et du Développement rural et de la réorganisation qui en a découlé.*

2. *Les dépenses réelles de la Division de l'Administration et des finances pour 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées à cause de la mutation d'employés et du transfert des dépenses de fonctionnement du ministère des Services à la famille et du Logement au cours de l'exercice 1999-2000 (en raison de la fusion des anciens ministères des Affaires urbaines et du Développement rural).*

3. *Les dépenses réelles de la Division du développement économique des collectivités pour 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées à cause du transfert du Centre de développement de produits alimentaires au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au cours de l'exercice 1999-2000.*

Annexes

Annexe A - Lois

Loi sur la Ville de Winnipeg (L.M. 1989-1990, c.10)

Loi sur les obligations de développement communautaire

Loi sur les districts de conservation

Loi sur l'élection des autorités locales

Loi sur les districts d'administration locale

Loi sur les municipalités

Loi sur l'évaluation municipale

Loi sur l'administration municipale

Loi sur la Commission municipale

Loi sur le rajustement des dettes municipales

Loi sur le temps réglementaire

Loi sur l'aménagement du territoire (sauf Partie IX)

Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets

Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats

Loi sur les droits de surface

Loi sur les subventions inconditionnelles

Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Selon l'annexe M,
Décret 12/2001

Annexe B – Financement des Initiatives de développement urbain, 2001-2002

ORGANISATION	PROJET	FINANCEMENT 2001-2002
Winnipeg Police Service Agreement	Septième paiement de 2000 000 $, sous réserve d'un examen annuel, versé en vertu d'une entente de sept ans (1995-1996 – 2001-2002) pour des initiatives de police communautaire.	2 000 000 $
Economic Development Winnipeg	Financement permanent de 720 700 $, sous réserve d'un examen annuel, pour les frais de fonctionnement en 2001 et de 125 000 $ pour les frais de fonctionnement de l'organisme en 2002. L'aide est calculée à partir d'un taux de 50 % des coûts budgétisés, le reste du budget étant apporté par la Ville de Winnipeg.	845 700 $
Conseil des arts du Manitoba	Financement permanent de 875 000 $, sous réserve d'un examen annuel, pour des projets spéciaux. En 2001-2002, cette somme comprenait un apport de 200 000 $ pour un engagement de un million de dollars sur cinq ans envers le Programme manitobain d'appui aux arts.	875 000 $
Société du Centre des congrès	Financement permanent de 1 555 800 $ pour les frais de fonctionnement, sous réserve d'un examen annuel. Soutien supplémentaire de 1 574 800 $ pour le projet de rénovation de l'enveloppe du Centre, dans le cadre d'un engagement provincial ponctuel de 3300 000 $, la Ville de Winnipeg prenant en charge l'autre moitié du financement.	3 130 600 $
Tourism Winnipeg	Financement permanent de 570 500 $ pour les frais de fonctionnement, sous réserve d'un examen annuel, et de 125 000 $ pour les frais de fonctionnement de l'organisme en 2002. Ce soutien est calculé au taux de 50 % des coûts nets prévus, la Ville de Winnipeg prenant en charge le reste du financement.	695 500 $
Conseil général des centres communautaires de Winnipeg	Financement annuel de 200 000 $, sous réserve d'un examen annuel, pour des programmes destinés aux jeunes à risque et pour des projets d'investissement.	200 000 $
Équipe verte en milieu urbain	Soutien continu de 1 836 400 $ aux programmes d'emploi aux jeunes. Le programme est administré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba.	1 836 400 $
Stratégie en matière de commerce et d'investissement	Soutien continu de 650 000 $ aux activités d'Industrie, Commerce et Mines Manitoba. Les Initiatives de développement économique rural apportent un soutien supplémentaire.	650 000 $
Étude sur la région de la capitale	Financement de 56 700 $ pour soutenir la planification de la région de la capitale. Les Initiatives de développement économique rural apportent un soutien supplémentaire.	56 700 $

Quartiers vivants	Financement ponctuel de 25 900 $ alloué à des forums communautaires et financement ponctuel de 14 000 $ visant à offrir à l'intention des résidants des occasions de développement communautaire et économique des collectivités.	39 900 $
Office régional de la santé de Winnipeg	Financement de 2 000 000 $ alloué à l'amélioration des services ambulanciers à Winnipeg.	2 000 000 $
Host Society of the 2002 North American Indigenous Games	Financement de 1 675 000 $ s'inscrivant dans le cadre d'un engagement de 2 500 000 $ en contributions financières et en services en nature.	1 675 000 $
North End Community Renewal Corporation	Financement ponctuel de 30 000 $ afin d'amorcer l'élaboration d'un plan d'affaires pour la réutilisation de l'installation du YM-YWCA de North Winnipeg.	30 000 $
Alternative Financial Services Coalition	Financement de 50 000 $ pour la mise en œuvre d'un projet pilote de comptes de développement individuel. Il s'agit du deuxième versement en vertu d'une entente de trois ans.	50 000 $
Jubilee Fund Inc.	Financement de 47 700 $ dans le cadre d'une entente quinquennale de 242 500 $ (2000-2001 – 2004-2005), sous réserve d'un examen annuel, visant les frais de fonctionnement.	47 700 $
Community Education Development Association	Financement de 70 000 $ dans le cadre d'une entente quadriennale d'une valeur de 180 000 $ (2000-2001 – 2003-2004), sous réserve d'un examen annuel, pour contribuer aux frais de fonctionnement de la North End Community Renovation Enterprise.	70 000 $
SEED Winnipeg Inc.	Financement de 235 000 $, dans le cadre d'une entente quadriennale d'une valeur de 1 175 000 $ (2001-2002 – 2005-2006), sous réserve d'un examen annuel, pour contribuer aux frais de fonctionnement.	235 000 $
Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge	Financement de 300 000 $ pour des travaux indispensables de remise à neuf.	300 000 $
Manitoba Promotion	Financement de 25 500 $ pour une campagne publicitaire faisant la promotion du Manitoba.	25 500 $
Community Ownership Solutions	Financement ponctuel de 20 000 $ alloué à une étude de faisabilité et financement de 100 000 $ dans le cadre d'une entente quadriennale d'une valeur de 250 000 $ (2001-2002 – 2004-2005) pour le soutien du programme.	120 000 $
Coalition Accès Rivière/River Access Coalition	Financement ponctuel de 20 000 $ alloué pour un plan de marketing.	20 000 $

Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique	Financement ponctuel de 26 000 $ visant à établir la Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique en application de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et modifications corrélatives*. Les Initiatives de développement économique rural contribuent également à ce projet.	26 000 $
Vision Quest Conferences Inc.	Financement ponctuel de 5 000 $ pour l'accueil de Vision Quest 2002.	5 000 $
Manitoba Cuisine Tourism Council	Financement ponctuel de 36 000 $ alloué pour une initiative de marketing.	36 000 $
Manitoba Film and Sound Recording Corporation	Financement de 1 100 000 $ pour le programme de participation au capital pour la production cinématographique au Manitoba.	1 100 000 $
Tournée du Royal Winnipeg Ballet aux É.-U.	Financement ponctuel de 100 000 $ pour une tournée aux États-Unis.	100 000 $
Team Canada Volleyball Centre	Financement ponctuel de 225 000 $ pour résorber le déficit accumulé.	225 000 $
TOTAL		**16 395 000 $**

Annexe C – Montants consacrés par la Province dans le cadre de l'Entente sur le développement de Winnipeg, 2001-2002

Programme/ Projet		Montant consacré par la Province
1B	Développement économique du secteur nord de la rue Main Circle of Life Thunderbird House (Neeginan) – Aménagement paysager à l'emplacement de la Spirit House. 50,0 $	
2	Sécurité urbaine à caractère communautaire Annokiiwin Training Institute, Downtown Watch Aboriginal Ambassador Program – Programme de formation à l'intention des jeunes autochtones sans emploi, afin de les aider à acquérir des compétences qui leur permettront d'obtenir un emploi.	74,4 $
3B	Infrastructure des quartiers École Julie Riel – Remplacement et réparation d'éléments de jeux pour les rendre conformes aux normes de l'ACNOR.	22,1 $
	Division scolaire n° 1 de Winnipeg – Remplacement et réparation d'éléments de jeux pour les rendre conformes aux normes de l'ACNOR dans sept écoles retenues par la Division scolaire n° 1 de Winnipeg	133,3 $
	École St. George – Phase 2 de la rénovation des éléments de jeux	5,0 $
	Total - Infrastructure des quartiers	**160,4 $**
5D	Formation dans les nouveaux secteurs en croissance Comité directeur manitobain de l'éducation en milieu de travail, Colloque sur les compétences fondamentales – Partage des coûts de l'organisation et de la tenue d'un colloque d'une journée à l'intention d'un maximum de 100 intervenants (monde des affaires, syndicats, formateurs en cours d'emploi et représentants des administrations) pour discuter de l'importance des compétences fondamentales au travail et dans la collectivité. 8,8 $	
	Administration aéroportuaire de Winnipeg, Initiative de formation à la gestion des aéroports – Élaboration à frais partagés d'un programme de formation avec élaboration de cours axée sur la prestation à distance. 40,0 $	
	Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Évaluation des compétences nécessaires dans le secteur manufacturier – Évaluation à frais partagés des besoins et des capacités en matière de formation dans le secteur manufacturier de Winnipeg. 25,0 $	
	Équipe de développement des industries artistiques et culturelles, étude de faisabilité concernant un programme d'apprentissage pour les jeunes artistes – Réalisation d'une étude de faisabilité à frais partagés sur l'établissement à Winnipeg d'un programme d'apprentissage et de formation qui mettra des jeunes en contact avec des débouchés et des carrières dans les industries artistiques et culturelles. 20,0 $	

Manitoba Quality Network, Évaluation des besoins en mentorat – Réalisation à frais partagés d'une évaluation des besoins consacrée aux meilleures pratiques de mentorat au travail, afin de trouver des solutions aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre, de maintien en poste de l'effectif et du transfert du savoir. 7,5 $

Total - Formation dans les nouveaux secteurs en croissance **101,3 $**

9 Transport

Initiative de télé-enseignement, Institut des transports de l'Université du Manitoba – Acquisition de la capacité de donner des cours à distance pour le programme de certificat en logistique de l'Institut des transports de l'Université du Manitoba de Winnipeg. 100,0 $

Évaluation et analyse de rentabilisation sur les marchés stratégiques pour un centre international de distribution – Définir en détail les avantages de Winnipeg comme emplacement éventuel, préciser les marchés pour lesquels Winnipeg présente un avantage comparatif stratégique, choisir les entreprises que l'on tenterait d'attirer à Winnipeg et évaluer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du concept. Le projet reçoit également du financement dans le cadre de la Stratégie relative aux corridors de commerce et de transport du Programme 14.171,6 $

Total - Transports **271,6 $**

Total - Entente sur le développement de Winnipeg **657,7 $**

Annexe D – Quartiers vivants
Engagements financiers

ORGANISATION	PROJET	CONTRIBUTION DU MANITOBA
	FONDS DE REVITALISATION DES QUARTIERS	
BRANDON		
Société de revitalisation des quartiers	Amélioration de l'aspect général de plusieurs sites du patrimoine dans le centre-ville.	65,0 $
	Équipe Été propre – Financement d'un poste de superviseur de programme pour gérer sept jeunes ayant une déficience physique ou mentale qui participaient à un projet d'embellissement de quartier d'une durée de 14 semaines.	5,7 $
	Nouveau terrain de jeux à l'école Betty Gibson.	11,5 $
	Programme de projets communautaires – Établissement d'un fonds de petites subventions visant à soutenir de petits projets de développement et de rapprochement de la collectivité.	30,0 $
	Programme FRONT - Établissement d'un fonds visant à fournir des subventions aux propriétaires admissibles pour des rénovations extérieures.	20,0 $
	Programme PAINT - Établissement d'un fonds visant à fournir des subventions aux propriétaires admissibles pour des améliorations à la peinture extérieure des résidences.	10,0 $
	Projet de garde de jour dans le centre-ville – Financement du personnel pour préparer le lancement d'une garde de jour.	8,0 $
	Financement pour un an d'un poste d'administrateur du logement à plein temps chargé de mettre en œuvre le plan du logement de Brandon.	16,4 $
	Espace vert – Rénovation de six parcs et création d'un nouveau parc.	70,0 $
	Projet de friche industrielle 1re-Pacific – Réalisation des deux premières étapes de la rénovation en trois étapes d'une zone désaffectée (contaminée).	25,0 $
	Étude des répercussions d'un plan de développement – Examen par la Société de revitalisation des quartiers du plan de développement du district d'aménagement de la région de Brandon.	35,0 $
	Total des projets à Brandon	**296,6 $**

THOMPSON

Centre d'amitié Ma Mow We Tak	Remplacement d'éléments de jeux à l'école Westwood.	7,0 $
	Enrichissement et maintien des programmes et services de loisir à l'intention des jeunes.	5,7 $
	Équipe d'action communautaire de Thompson – Mise en œuvre d'un projet d'embellissement communautaire pour faire disparaître les graffitis des édifices et des clôtures.	2,0 $
	Remplacement d'éléments de jeux à l'école élémentaire Juniper.	12,0 $
Société de revitalisation des quartiers de Thompson	Renforcer la capacité de la Société de revitalisation des quartiers de Thompson de manière à ce qu'elle puisse assumer la direction de la rénovation des quartiers à Thompson.	27,6 $
	Établissement d'un fonds de petites subventions visant à soutenir de petits projets de développement et de rapprochement de la collectivité.	15,0 $
	Total des projets à Thompson	**69,3 $**

WINNIPEG - NORTH END (y compris les quartiers de Lord Selkirk, Point Douglas William Whyte)

Bethlehem Aboriginal Fellowship	Aide à la modernisation de l'édifice par l'installation d'un avertisseur d'incendie et d'extincteurs automatiques à eau.	40,0 $
Graffiti Art Programming Inc -	« Toile urbaine » – Formation menant à l'acquisition de compétences recherchées dans le marché du travail pour les artistes graffitistes.	20,0 $
Ikwe-Widdjiitiwin Inc.	Achat de nouveaux meubles pour les nouveaux locaux.	20,0 $
Indian and Metis Friendship Centre of Winnipeg Inc.	Recrutement de trois jeunes pour planter des arbres à feuillage persistant en partenariat avec la Habitat for Humanity de Winnipeg et le Ed Schreyer Work Project.	7,5 $
Manitoba Puppet Theatre	Ateliers de marionnettes pour les enfants.	7,2 $
Norquay Recreation Committee	Services de transport pour que les enfants puissent participer à des activités à l'extérieur du quartier.	5,0 $
Norquay Recreation Committee	Panneau des lecteurs – Affichage des activités communautaires.	8,0 $

North End Community Renewal Corp (NECRC)	Initiative pilote de policiers dans les écoles – Affectation à temps plein de policiers aux visites dans les écoles.	258,5 $
	Établissement d'un fonds de petites subventions visant à soutenir de petits projets de développement et de rapprochement de la collectivité.	30,0 $
	Aide à la NECRC pour l'achat, la rénovation et l'entretien d'un immeuble qui sera loué au projet pour femmes de North Point Douglas.	62,7 $
North End Housing Project	Établissement du jardin communautaire de l'avenue Alfred.	2,0 $
	Aide à la réinstallation de l'organisation dans un entrepôt de l'avenue Jarvis.	30,0 $
North End Women's Centre Inc.	Aide au maintien des activités de la boutique Up Shoppe jusqu'au 31 décembre 2002.	22,0 $
Northern Star Worker Co-op	Exposition des travaux de la coopérative au salon de cadeaux d'automne de l'Alberta, à Edmonton.	2,0 $
Selkirk Avenue BIZ	Soutien de la préparation d'une stratégie de levée de fonds, d'un plan financier et d'un budget pour la campagne en faveur du Selkirk Avenue Community Arts Centre, qui sera situé au Palace Theatre, au 501, avenue Selkirk.	16,1 $
Take Pride Winnipeg Inc.	Réalisation de neuf peintures murales à North End.	36,0 $
Whaka Pimadiziiwii Pinaysiiwigamic Inc. (Circle of Life Thunderbird House)	Soutien aux efforts d'amélioration et d'organisation de la collectivité à South Point Douglas.	23,1 $
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	Photo du centre-ville – Aide à la découverte de la photographie et du photojournalisme par des jeunes à risque du centre-ville.	18,0 $
Winnipeg Housing Rehabilitation Corp	Initiative de formation sur les ressources en matière de logement – Aide à l'élaboration d'un plan d'affaires pour la mise en place d'une initiative à long terme, complète et coordonnée, dans le domaine du logement.	10,0 $
Winnipeg School Division No. 1	Soutien au programme de formation en construction et rénovation à l'école secondaire R.B. Russell.	50,0 $
	Aide à la construction d'un nouveau terrain de jeux à l'école Norquay.	25,0 $
	Total des projets à North End	**693,1 $**

WINNIPEG – SPENCE

JobWORKS Employment Education Programs	Financement du coût des immobilisations pour la rénovation et l'exploitation de leur nouveau centre de formation.	99,9 $
Klinic Community Health Centre	Aide à la production du guide communautaire de West Central.	3,3 $
Opportunities for Employment Inc.	Centre de débouchés – Aide à la poursuite des activités d'un centre d'emploi « à portes ouvertes » pour adultes.	28,5 $
	Centre de débouchés – Financement qui diminuera progressivement sur trois ans pour poursuivre et enrichir les activités d'un centre d'emploi « à portes ouvertes » pour adultes.	185,0 $
Pregnancy Distress Family Support Services Inc.	Recrutement d'une travailleuse d'approche/visiteuse à domicile.	13,5 $
Sherbrook Sharks Swim Club	Aide au club de natation pour les frais et les droits d'inscription liés aux compétitions, les frais de déplacement pour les rencontres à l'extérieur de la ville et la rétribution des sauveteurs.	7,5 $
Spence Neighbourhood Assoc.	Ministère communautaire de St. Matthew's-Maryland – L'Art du cœur – Exposition d'art communautaire de deux jours donnant à des artistes à faible revenu l'occasion d'exposer et de vendre leurs œuvres.	3,5 $
	Établissement d'un fonds pour les petits projets.	30,0 $
	Achat et installation de cinq panneaux d'affichage servant de « stations d'information » dans le quartier Spence.	1,1 $
West End Cultural Centre	Festival de la rue Ellice – Création d'une occasion de réseautage communautaire et de promotion du quartier et de ses commerces.	8,0 $
	Total des projets à Spence	**380,3 $**

WINNIPEG - WEST BROADWAY

Housing Concerns Group of Winnipeg Inc.	Emplois bizarres pour les enfants – Aider les jeunes à acquérir de l'expérience de travail après l'école et pendant les fins de semaine.	30,0 $
	Tenue d'un forum donnant l'occasion aux groupes communautaires, aux résidants, aux jeunes et aux femmes de discuter des questions liées à la prostitution.	2,0 $
West Broadway Development Corporation	Good Food Box – Établissement d'une coopérative d'achat de nourriture.	53,0 $
	Établissement d'un fonds de petites subventions visant à soutenir de petits projets de développement et de rapprochement de la collectivité.	30,0 $
	Soutien de la poursuite de l'exploitation d'un centre de recherche d'emploi local « à portes ouvertes ».	20,7 $
	Achat d'un terrain vague pour la création d'un jardin communautaire.	30,5 $
	Soutien à la mise en œuvre du plan de création de logements de la West Broadway Development Corp.	30,4 $
	Art City – Artiste en résidence – Soutien à un atelier sur les arts audio à l'intention des jeunes.	5,8 $
	Art City – Construction et décoration de rampes pour un nouveau planchodrome.	3,3 $
	Art City – Célébrons la collectivité – Soutien à une exposition d'œuvres d'art.	3,6 $
	Art City – Rénovations – Aide au financement d'un projet de rénovation.	15,1 $
	Consultant pour le processus PATH – Recrutement d'un consultant chargé de contribuer à l'élaboration d'un plan stratégique pour la West Broadway Development Corporation.	2,5 $
	Total des projets à West Broadway	**226,9 $**

WINNIPEG – AUTRES QUARTIERS

West End Development Corporation	Évaluation des besoins de la collectivité – Réalisation d'un inventaire des biens et d'une évaluation des besoins de la collectivité dans les quartiers de St. Matthew et de Daniel McIntyre.	7,8 $
	Total – Autres quartiers	**7,8 $**
	Total – Fonds de revitalisation des quartiers	**1 674,0 $**

INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Local Investment Toward Employment (L.I.T.E.) Inc.	Étude de l'élaboration d'une stratégie complète étayant les efforts de renforcement des capacités locales.	15,0 $
Centre Ma Mawi Wi Chi Itata	Poursuite du projet de partenariat d'apprentissage culturel à l'intention des jeunes.	73,0 $
Manitoba Aboriginal Sport and Recreation Council	Soutien aux programmes culturels et de loisir à l'intention des enfants et des jeunes par l'entremise Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre (WASAC).	75,0 $
	Poursuite et élargissement du programme WASAC en 2002.	75,0 $
Rotary Leadership Circle	Soutien d'un programme de formation et d'emploi d'été pour jeunes leaders.	18,5 $
SEED Winnipeg Inc.	Projet Qualité de vie à Winnipeg – Réalisation de recherches pour mesurer le bien-être dans les quartiers du centre-ville.	14,1 $
	Guide de magasinage en matière de développement économique des collectivités (DEC) du centre-ville – Identification des entreprises de DEC établies dans les quartiers du centre-ville.	18,8 $
Spence Neighbourhood Association	West End BIZ (WEB) Passport – Élaboration d'un guide communautaire pour servir et promouvoir les intérêts des collectivités résidentielles et commerciales dans le West End.	27,0 $
Winnipeg Native Alliance	Soutien aux camps sportifs en milieu urbain qui offrent des programmes de sport et des activités axées sur la culture et le camping.	100,0 $
	Total - Initiatives communautaires	**416,4 $**

INITIATIVES DE FORMATION

Poursuite du programme de formation d'aides en soin de santé à l'intention de 22 adultes autochtones du centre-ville comme aide-soignants pour foyer de soins personnels. Les candidats doivent recevoir l'aide sociale ou y être admissibles. Programme exécuté par le Urban Circle Training Centre Inc. et le Red River College.	159,8 $
Poursuite du programme de certificat en travail d'aide à la famille à l'intention de 22 adultes autochtones du centre-ville comme travailleurs de soutien familial. Les candidats doivent recevoir l'aide sociale ou y être admissibles. Programme exécuté par le Urban Circle Training Centre Inc. et le Red River College.	188,1 $
Programme de formation en construction à l'intention des jeunes de Thompson - Formation en construction de 20 jeunes de Thompson qui sont sans emploi, ont abandonné leurs études et sont considérés à risque dans leur collectivité. Programme exécuté par le Boys and Girls Club de Thompson.	97,7 $
Poursuite du programme de formation en construction à l'intention des 24 jeunes à risque de West Broadway, qui permet aux jeunes d'acquérir des compétences dans le domaine de la construction ainsi que des crédits comptant pour l'obtention d'un diplôme d'école secondaire. Programme exécuté par la West Broadway Development Corporation et l'école secondaire Gordon Bell.	116,7 $
Total – Initiatives de formation	**562,3 $**

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS

North End Community Renewal Corporation	Financement du fonctionnement de base - 200 000 $ par an sur un période de cinq ans (exercices 2001-2002 à 2005-2006).	1 000,0 $
West Broadway Development Corporation	Financement du fonctionnement de base - 75 000 $ par an sur un période de cinq ans (exercices 2001-2002 à 2005-2006).	375,0 $
Spence Neighbourhood Association	Financement du fonctionnement de base - 53 450 $ pour l'exercice 2001-2002, montant qui augmentera à 75 000 $ par an pour les quatre années suivantes (exercices 2002-2003 à 2005-2006).	353,4 $
Société de revitalisation des quartiers de Brandon	Financement du fonctionnement de base - 75 000 $ par an sur un période de cinq ans (exercices 2001-2002 à 2005-2006).	375,0 $
Société de revitalisation des quartiers de Thompson	Financement de démarrage de 24 755 $ pour l'exercice 2001-2002 et financement du fonctionnement de base de 75 000 $ par an pour les cinq années suivantes (exercices 2002-2003 à 2006-2007)	399,8 $
	Total – Aide au développement des quartiers	**2 503,2 $**
Nombre total de projets financés par Quartiers vivants	**79**	**5 155,9 $**

Annexe E – Comités et sociétés de la couronne

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Leaf Rapids Town Properties (ancienne Leaf Rapids Corporation) a été fondée en 1971 grâce à une entente sans précédent entre la Province et Sherrit-Gordon Mines. Conformément à cette entente, tous les biens de surface imposables appartenant à la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition, ce qui confirmait la présence sociale de l'entreprise au sein de la collectivité. La Province, par l'entremise de la Leaf Rapids Corporation, a aménagé les biens de la ville et récupère ses dépenses par la vente de terres et la location de propriétés, le produit des débentures de district d'administration locale remboursées grâce à l'impôt, au financement des écoles et des hôpitaux, et des programmes de subventions provinciales.

L'organisme a un conseil d'administration formé de cinq hauts fonctionnaires et présidé par Mme Marie Elliott, sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Les administrateurs actuels sont Christine Kaszycki (Industrie, Commerce et Mines), Don Delisle (Finances), Geoff Bawden (Transports et Services gouvernementaux), Harvey Bostrom (Affaires autochtones et du Nord) et un membre d'office de la Ville de Leaf Rapids. La gestion quotidienne du Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et d'autres biens est prise en main par trois employés, sous la direction de la directrice générale, Christine Burton, et du gestionnaire immobilier, John Kokorsch.

Annexe F – Bureaux principaux du ministère des Affaires intergouvernementales

Ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
(204) 945-3788 Téléc. 945-1383

Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 309
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
(204) 945-3787 Téléc. 945-5255

Sous-ministre adjoint
Division du soutien provincial-municipal
800, avenue Portage, bureau 508
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-4926 Téléc. 948-2107

Sous-ministre adjoint
Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord
800, avenue Portage, bureau 610
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-0909 Téléc. 945-0673

Sous-ministre adjoint
Division des services d'aménagement du territoire et de développement communautaire
800, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2045 Téléc. 945-5059

Sous-ministre adjoint
Division des initiatives stratégiques urbaines
800, avenue Portage, bureau 607
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-5152 Téléc. 945-0673

Initiatives de développement communautaire et régional
800, avenue Portage, bureau 607
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-6766 Téléc. 948-2362

Services administratifs et ressources humaines
800, avenue Portage, bureau 600
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-5822 Téléc. 945-3769

Services consultatifs et financiers aux municipalités
800, avenue Portage, bureau 508
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2572 Téléc. 945-2780

Évaluation municipale
800, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2596 Téléc. 945-1994

Systèmes d'information
800, avenue Portage, bureau 505
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-8498 Téléc. 945-1994

Direction des services de planification provinciale
800, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-2150 Téléc. 945-5059

Services de planification communautaire
800, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-8161 Téléc. 945-5059

Initiatives de développement économique
800, avenue Portage, bureau 604
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2157 1-800-567-7334 Téléc. 948-2362

Entente Canada-Manitoba sur l'infrastructure et ententes de partenariat
363, avenue Broadway, bureau 1140
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9
(204) 945-4074 Téléc. 948-2035

Bureau du Cabinet pour la région Ouest
340, 9e rue
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
(204) 726-6798 Téléc. 726-6797

Quartiers vivants
233, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 2A7
(204) 945-3379

Commission municipale
363, avenue Broadway, bureau 1144
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9
(204) 945-2941 Téléc. 948-2235

Initiatives de développement économique d'Altona
C.P. 2000
Altona Mall
Altona (Manitoba) ROG OBO
(204) 324-1994 1-800-565-1994

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
C.P. 22080
2022, bd Currie
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6076 Téléc. 726-6290

Programme des districts de conservation
48, rue Dennis, C.P. 38
Gladstone MB ROJ OTO
(204) 385-6622 Téléc. 385-6625

Leaf Rapids Town Properties
800, avenue Portage, bureau 610
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-3089 Téléc. 945-0673

Annexe G – Bureaux régionaux

Évaluation municipale

340, 9e rue
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
(204) 726-6002 Téléc. 726-7511

36, avenue Armitage
Minnedosa (Manitoba) R0J 1E0
(204) 867-2785 Téléc. 867-2097

25, rue Tupper Nord
Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3K1
(204) 239-3320 Téléc. 239-3459

Civic Centre
100, 2e Rue Sud
Souris (Manitoba) R0K 2C0
(204) 483-2165 Téléc. 483-2423

110, 7e avenue Nord
Swan River (Manitoba) R0L 1Z0
(204) 734-4566 Téléc. 734-5039

27, 2e avenue S.O.
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5
(204) 622-2117 Téléc. 622-2298

101, 11e rue
Morden (Manitoba) R6M 2B3
(204) 822-6161 Téléc. 822-2904

235, avenue Eaton, bureau 103
Selkirk (Manitoba) R1A 0W7
(204) 785-5092 Téléc. 785-5155

323, rue Main, bureau 335
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0
(204) 326-9896 Téléc. 346-7305

59, promenade Elizabeth
Thompson (Manitoba) R8N 1X4
(204) 677-6693 Téléc. 677-6817

Services consultatifs et financiers aux municipalités

Superviseur de la comptabilité municipale
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6570 Téléc. 726-6290

Agent des services municipaux
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6757

Agent des services municipaux
Immeuble provincial
C.P. 2550
3e rue et avenue Ross
The Pas (Manitoba) R9A 1M4
(204) 627-8354 Téléc. 627-8390

Coordinateur du financement des immobilisations
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6571 Téléc. 726-6290

Transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6725 Téléc. 726-6290

Services d'aménagement du territoire dans les collectivités

C.P. 50
20, Première rue, bureau 125
Beauséjour (Manitoba) ROE OCO
(204) 268-6063 Téléc. 268-6007

27, 2e avenue S.O.
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5
(204) 622-2159 Téléc. 622-2298

323, rue North Railway
Morden (Manitoba) R6M 1S9
(204) 822-2842 Téléc. 822-2847

235, avenue Eaton, bureau 103
Selkirk (Manitoba) R1A 0W7
(204) 785-5130 Téléc. 785-5155

23, chemin Station, bureau 100
Thompson (Manitoba) R8N ON6
(204) 677-6699 Téléc. 778-4313

2022, bd Currie, C.P. 22147
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6275 Téléc. 726-6290

C.P. 389
101, av. Findlay E.
Deloraine (Manitoba) R0M 0M0
(204) 747-3332 Téléc. 747-2050

25, rue Tupper Nord, 3e étage
Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3K1
(204) 239-3405 Téléc. 239-3459

C.P. 2680
323, rue Main, bureau 335
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0
(204) 346-6240 Téléc. 326-5754

Services de développement régional

C.P. 388, 726, rue Main Ouest
Birtle (Manitoba) ROM OCO
(204) 842-5244 Téléc. 842-7718

27, 2e avenue S.O.
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5
(204) 622-2158 Téléc. 622-2298

235, avenue Eaton, bureau 103
Selkirk (Manitoba) R1A 0W7
(204) 785-5005 Téléc. 785-5155

C.P. 2550
The Pas (Manitoba) R9A 1M4
(204) 627-8389 Téléc. 627-8390

C.P. 1420
203, rue South Railway
et avenue Mountain
Killarney (Manitoba) ROK 1GO
(204) 523-8984 Téléc. 523-5202

C.P. 2680
323, rue Main, bureau 335
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0
(204) 346-6246 Téléc. 326-5754

23, chemin Station, bureau 100
Thompson (Manitoba) R8N ON6
(204) 677-6700 Téléc. 778-4313